

SUR REILHAC

INFORMONS NOUS



n° 24

2012



Architecture - Urbanisme - Paysage - Conseil - Décoration

imaginez...

ATELIER SITE ET ARCHITECTURE
6 AVENUE MILHAUD - 15000
A U R I L L A C
0 4 . 7 1 . 4 8 . 7 8 . 2 0
marot@architecte-cantal.com

*Pour vos projets de Développement
Durable, semez les graines du Pays dans
les couleurs du temps,*

Vos projets avec une équipe,
*D.Marot - L.Hostier - C.Rodrigues - C.Rigal -
P.Bertrand - J-P.Salavert - J. Marot - C. Caldemaysou*

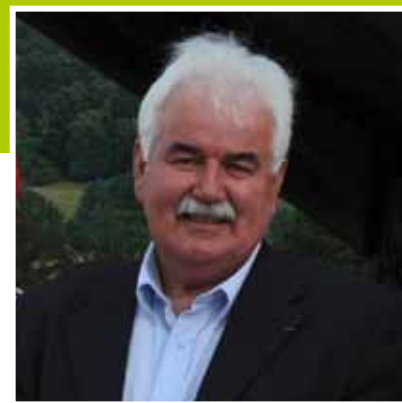


EUROVIA
VINCI

**Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit**

EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73

Le mot du Maire



L'année 2012 a été marquée par l'élection du Président de la République, François HOLLANDE, ce qui a entraîné des changements importants, tant sur le plan national que local.

Le nouveau gouvernement met en place de nouvelles réformes, mais tout ne peut se régler d'un coup de baguette magique.

Sans faire preuve d'un pessimisme exagéré, nous savons tous que 2013 sera une année difficile.

Nos collectivités territoriales ont besoin que l'Etat rétablisse ses comptes et sa capacité d'intervention. Nos dotations baissent régulièrement depuis 4 ans et cette situation ne peut être durable, sans incidence négative sur nos budgets.

L'objectif de réduction du déficit de l'Etat doit rester une priorité, si l'on ne veut pas que l'augmentation du paiement de la dette soit un frein pour la part qui doit revenir aux collectivités : les communes bien entendu, mais aussi les intercommunalités, les conseils généraux, les régions.

Si nos collectivités ne peuvent plus investir, c'est l'emploi qui, par voie de conséquence, va en souffrir. Dans ce cadre, le chômage continu à grimper et notre département n'échappe pas à ce fléau.

Premier touché, l'intérim, qui à chaque crise en supporte les conséquences ainsi que les CDD qui galèrent pour leur insertion professionnelle.

Nous sommes nombreux à être confrontés à cette situation difficile mais pour nous, élus, nous ne devons pas oublier pour autant la qualité de vie de l'ensemble des citoyens de REILHAC.

En 2012, notre commune a continué sa marche en avant avec des réalisations structurantes : la construction du local technique « Louis Faugère », une salle de réunion pour les associations et un local bouliste, complétés par des espaces multi-activités comprenant un terrain de pétanque homologué, un terrain d'entraînement de foot et un chemin piétonnier avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La résidence des Prés Verts a reçu, le 30 octobre, le label « Bleu de France » permettant un accueil prioritaire aux anciens combattants sous l'égide de l'Office National des Anciens Combattants, présidé par le Préfet ENFRUNT, présent pour l'occasion, en présence du Préfet du Cantal et de nombreuses personnalités.

2012 a vu la fin de l'aménagement de l'espace cinéraire avec la réalisation d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et la restauration des murs du cimetière.

Divers travaux de voirie, d'aménagement de chemins, de réfection de locaux scolaires ont été réalisés par les employés communaux. Un grand merci pour leur compétence et leur dévouement.

La commune de REILHAC a été honorée par la visite du Préfet de Région, Eric DELZANT et du Préfet du Cantal, Marc-René BAYLE, pour la signature des contrats d'avenir dans le Département en présence des parlementaires du Cantal, Jacques MEZARD, sénateur, Président de la CABA, Alain CALMETTE, député et Alain MARLEIX, ancien Ministre et Député et de nombreux chefs de services départementaux.

En 2013, devrait débiter un projet que l'on peut qualifier d'intergénérationnel, de par sa situation entre l'école et la résidence des Prés Verts. Il s'agit d'une construction comprenant quatre logements locatifs réalisés par LOGISENS, surmontée d'une cantine scolaire qui sera de plain-pied avec la cour de l'école.

A la lecture de ce bulletin, vous pouvez constater que la vie associative est dense sur la commune. Merci aux présidents d'associations et à tous les bénévoles qui y participent.

Dixit Charles de Montesquieu « *Pour faire de grande chose, il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au dessus des hommes, il faut être avec eux* ».

Merci également aux élus, au personnel communal, aux membres du CCAS pour leur disponibilité, leur sérieux, leur compétence dont ils font preuve tout au long de l'année afin de vous rendre le service que vous êtes en droit d'attendre de nous tous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin réalisé par André FREYSSINIER à qui j'adresse, comme tous les ans, un grand merci pour son investissement à la confection de cette 24^{ème} édition.

Jean Pierre PICARD



MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'identité - Validité 10 ans
- Première demande : extrait d'acte de naissance - 2 photos d'identité - facture EDF ou Télécom - imprimé de demande à remplir au secrétariat
- Renouvellement : ancienne carte CNI - justificatif de domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.
- La délivrance reste gratuite sauf en cas de perte, où si cette dernière n'est pas périmée, un timbre fiscal à 25 euros sera demandé.

-Passeport - Validité 10 ans

Suite à la mise en place du passeport biométrique et depuis Juin 2009,

seules les Mairies d'Arpajon, d'Aurillac, Massiac, Mauriac, Maurs, Murat, Riom es Montagnes, Saint Flour et Ydes pourront recevoir les demandes des nouveaux passeports.

- Première demande : 2 photos d'identité - timbre fiscal - extrait d'acte de naissance - justificatif de domicile - copie de la carte nationale d'identité - imprimé de demande
- Renouvellement : ancien passeport - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif de domicile - timbre fiscal - extrait d'acte de naissance Pour les mineurs de moins de 15 ans validité 5 ans.

Nouveaux tarifs (pour un passeport ou un renouvellement) :

	Avec photo papier
Pour une personne majeure	86 €
Pour un mineur De 15 ans et plus	42 €
Pour un mineur De moins de 15 ans	17 €

Pour le passeport à la Mairie d'Aurillac : Prendre rendez-vous au 04.71.45.46.46, se rendre personnellement à la mairie pour dépôt et retrait (prise d'empreinte)

Les heures d'ouverture de la mairie d'Aurillac lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h30 à 17 h.

3 - Adresses utiles :

- Maison de retraite - Rue Henri Mondor - reilhac - 04 71 46 24 40
- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 46 86 38
- Pôle Emploi Assedic - 77 rue de Marmiesse - 3949
- CAF - 15 rue Pierre Marty - 08 10 25 15 10
- CPAM - 15 rue Pierre Marty - 3646
- UDAF - Information des familles 9 rue de la gare - 04 71 43 43 43
- ACART Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural - 8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40
- ASeD - 30 avenue Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'insertion Sociale et Professionnelle des jeunes
Maison de l'Emploi - 17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35
- SIAD Service de Soins à Domicile - 11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan Local d'insertion par l'économie - Maison de l'emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26
- Présence verte Télé-alarme - 9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10
- CLIC - 12, rue de la Coste - 04 71 45 47 46
- Maison du Handicap - rue Félix Daguerre
ZI de Sistrières - 04 71 49 79 79
- Epicerie socialeABC - 14 rue Meallet de Cours - 04 71 63 68 96

2 - Assistante sociale : Madame FILIQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil Général.

Lundi après-midi de 14h00 à 16h30.

Vendredi après-midi de 14h00 à 16h30.

Tél. : 04 71 46 99 63

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 1999 tous les jeunes français garçons et filles qui ont 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, (ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger).

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement.

Cette attestation sera réclamée à tout examen, ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Ce service est spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les bus de ligne régulière.

Les réservations se font la veille jusqu'à 17h30 auprès de la STABUS au 0800 33 58 69

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- la STABUS au 04 71 48 53 00

- la CABA au 04 71 46 86 30

CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

Administration de la commune



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjoint	André FREYSSINIER
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjoint	Bernard LAVEISSIERE
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller Délégué	Ginette APCHIN

Conseillers Municipaux

LAVIGNE Jean-Louis, BOULDOYRE Simon, FONTANILLE Viviane, SOUBRIER Christiane, JONCHERE Marie-Hélène, SERONIE Jean-Pierre, LEYBROS Serge.

Commissions

Commission : « Travaux – Bâtiments Communaux – Equipement » : J-P PICARD, F. VERNET, J-P. SERONIE, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER, V. FONTANILLE

Commission : « Jeunesse – Sport – Milieu associatif » : J-P. PICARD, M. LABERTRANDIE, F. VERNET, J-L. LAVIGNE, B. LAVEISSIERE, M-H. JONCHERE, C. SOUBRIER

Commission : « Finances – Communication » : J-P. PICARD, A. FREYSSINIER, G. APCHIN, M-H. JONCHERE, S. BOULDOYRE, S. LEYBROS

Commission : « Urbanisme – Environnement – Cadre de vie » : J-P. PICARD, C. VIDAL, S. LEYBROS, G. APCHIN, C. SOUBRIER, J-P. SERONIE, J-L. LAVIGNE, V. FONTANILLE

Commission : « Affaires scolaires et Informatique » : J.P. PICARD, B. LAVEISSIERE, C. SOUBRIER, S. BOULDOYRE, G. APCHIN

Commission : « Voirie – Espaces verts » : J-P. PICARD, F. VERNET, S. LEYBROS, V. FONTANILLE, J-P. SERONIE

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : J-P PICARD

Membres élus : V. FONTANILLE, G. APCHIN, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER

Membres nommés : M-J. LABERTRANDIE, J. LAPOUBLE, I. MEYNIEL, E. BLANC

Délégués aux Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY Maurice LABERTRANDIE et Jean-Pierre SERONIE

Délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

- Titulaires : J-P Pierre PICARD et B LAVEISSIERE
- Suppléants : J-L LAVIGNE et S. LEYBROS

Délégué à la Défense : B. LAVEISSIERE

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de L'Authre : B. LAVEISSIERE et S. LEYBROS

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA

Voirie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES

Garderie et surveillance à la cantine :

Simone LEYBROS

Ecole : Claudine LAJARRIGE

Cantine : Cathy LACOSTE

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63 - Fax : 04 71 63 00 64

mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 00 - 12 h 00
Jeudi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Samedi	9 h 00 - 12 h 00

Permanence urbanisme

Le mardi de 9h30 à 11h30. Sur rendez-vous.

ECOLE

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2010 et 2011 à la Mairie, pour la prochaine rentrée scolaire.

Il vous suffit pour cela de vous munir de votre livret de famille et du carnet de vaccinations de votre enfant.

Tel : 04 71 63 00 50

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Cantine

Depuis la rentrée de septembre, les tickets repas ont été supprimés et remplacés par une facturation au mois, à raison de 2.50 euros le repas.

Le prix du repas adulte est de 6.00 euros.

Garderie

Tarif : 1.50 euros de l'heure

Horaires : du lundi au vendredi de 7 h 15 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 45

ETAT CIVIL 2012

Naissances

Jules MAZE	5 Janvier
Romain VIARS DELMAS	22 Février
Théo MEALLET	21 Mars
Jeanne ACOSTA VIALLE	2 Juillet
Margaux LAFON	25 Juillet
Dylan DEGOUL	7 Septembre
Lise DUPUY	11 Septembre
Gabin PECHAUD	27 Septembre
Bérénice PECHAUD	27 Septembre
Iban ALONSO DIEZ	1 ^{er} Décembre
Yanis ADARI	15 Décembre

Mariages

Vincent CAUCHY et Emilie BRUEL	16 Juin
Régis HOCQUELET et Michèle SOLER	7 Juillet
Clément GEDER et France DAUBERTES	18 Août
Jean SELS et Huguette LAMOUREUX	25 Août
Joël MAGNE et Valérie CLAUSEL	8 Septembre
Pierre CHALIER et Céline BOBY	29 Septembre

Décès

Eva OURCET veuve VERNIOLE	3 Janvier
Jean BOURBON époux TOURTOULOU	27 Janvier
Louis LESCURE veuf SEGERIES	29 Janvier
Marie LAGAT veuve LANTUEJOL	30 Janvier
Marie HORVATH veuve ALEYRANGUES	22 Février

Christiane IMBERT épouse CHAMBON	10 Mars
Michel TERRADE époux BONHOMME	18 Mars
François MAS veuf FAU	2 Mai
Paulette MANAUD veuve SAUTAREL	12 Mai
Marc GIMENEZ époux ROUCHET	14 Mai
Claude CHOLLET veuf POFIQUE	25 Mai
Joséphine SIOZARD épouse BOUDAL	8 Juin
Marie VEYRINE veuve SARNEL	19 Juin
Thierry MOISSINAC	10 Juillet
Joseph CASSE veuf CATUSSE	3 Octobre
Marcel CLAVEYROLE époux DELCAMP	6 Octobre
María MARRONCLE veuve DUNION	23 Octobre
Jeannine FERRIERE veuve DEMAZIERE	27 Octobre
Marie CROCHEPEYRE	2 Décembre

Administration de la commune



A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Co-Président : Mme RODRIGUES Claire et Mr SALLES Julien - 04.71.47.21.80 ou 04.71.47.12.16
Trésorière : Mmes TOURAILLE Sophie et MARTIN Pascale
Secrétaire : Mmes MAS Claire et MARTIN Isabelle

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39
Trésorière : Mme DAULHAC Patricia
Secrétaire : Mme MONTERGOUIS Odette

FOOTBALL CLUB REILHACOIS :

Président : Mr BEGUET Philippe 04 71 64 51 67
Trésorier : Mr LEYBROS Serge
Secrétaire : Melle CHANUT Evelyne

COMITE DES FETES :

Président : Mr FOUR Serge 06 27 77 30 95
Trésorière : Melle JUILLARD Chantal
Secrétaire : Mr BLANDIN Daniel

CLUB DES AINÉS :

Présidente : Mme CASSAN Ginette 04.71.62.19.30
Secrétaire : Mme ASTOR Paulette
Trésorière : Mme GRACIA Simone

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Président : Mr PEYRAT Louis 04.71.47.23.41
Trésorier : Mr BRUEL Noël
Secrétaire : Mr BRUEL Noël

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes) :

Co-Président : Mrs BOUYGE Christian et GAUTHIER Fabrice
04.71.47.26.30 et 04.71.47.26.02
Trésorier : Mr BERTHUIT Patrice
Secrétaire : Mr GRELON Patrice

LE TILLEUL REILHACOIS :

Président : Mr LARION Jean-Michel 04 71 47 26 48
Secrétaire : Mr CHARBONNEL Didier
Trésorière : Mme LARION Martine

A.C.C.A. :

Président : Mr PICARD Jean-Pierre 04 71 47 21 36
Trésorier : Mr GOUBERT Jean
Secrétaire : Mr FRUQUIERE Michel

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU) :

Président : Mr LAGUERRE Jean 04 71 47 26 61
Trésorier : Mr GOUBERT Jean
Secrétaire : Mr MAFFRE Jean Jacques

CLUB CANIN CANTALIEN :

Président : Mr DANCIE 06 79 97 79 68
Trésorier : Mme FREZIER Nathalie
Secrétaire : Mme FREZIER Nathalie

LES AMIS DE BROUSSETTE :

Président : Mr FONTANILLE Thierry 04 71 47 21 27
Trésorier : Mr MAZET Pascal
Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE :

Président : Mr PEYRAT Roger 04.71.46.65.45
Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre
Secrétaire : Mr PLESTAN Jean-Louis

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04 71 47 22 39
Trésorier : Mr KANNENGIESSER Fabrice
Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE :

Présidente : Mme MARTIAL Christine 04 71 47 24 10
Trésorière : Mme COMBELLE Florence
Secrétaire : Mr LAVEISSIERE Bernard
Directrice : Mme LUGOL Caroline

AMICALE DU PRE VERT :

Présidente : Mme MOULIER Colette 04 71 46 24 40
Trésorier : Mr PALAT Fabien
Secrétaire : Mme DONORE Adeline

FRANCE ADOT 15 (Association pour les dons d'organes et de tissus humains du Cantal)

De nombreux malades attendent un organe (coeur, foie, poumon, rein, etc...) notamment dans notre département, et le nombre de donneurs éventuels ne permet pas actuellement de couvrir les besoins. Encourager les dons d'organes est donc notre priorité.

Pour cela vous pouvez contacter l'association départementale des donneurs d'organes et de tissus humains du CANTAL

Maison des Associations
9, place de la Paix - 15012 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 43 05 81 - E-mail : adot15@hotmail.fr

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 Euros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fournie à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

Jeudi 03 janvier	Club des Aînés	Galette des Rois
Samedi 12 janvier	Commune	Voeux
Samedi 26 janvier	Foot	Soirée
Jeudi 31 janvier	Club des Aînés	Crêpes
Samedi 02 février	A.P.E.	Quine
Samedi 09 février	Pétanque	Soirée
Dimanche 17 février	Gym	Thé Dansant
Jeudi 28 février	Club des Aînés	Goûter
Dimanche 03 mars	CCAS	Repas
Jeudi 28 mars	Club des Aînés	Repas de printemps
Samedi 30 mars	Pétanque	Moules Frites
Samedi 6 avril	A.P.E.	Soirée
Samedi 13 avril	Foot	Tombola
Jeudi 25 avril	Club des Aînés	Goûter
Mercredi 01 mai	A.P.E.	Muguet
Mercredi 08 mai	AMIGAU	Exposition
Jeudi 30 mai	Club des Aînés	Repas fête des mères
Vendredi 31 mai	Gym	Assemblée générale
Samedi 1 ^{er} juin	Foot	Assemblée générale
Dimanche 02 juin	AMIGAU	Sortie Moto
Samedi 22 juin	A.P.E.	Fête de l'école
Samedi 06 juillet	Pétanque	ADAPEI
Vendredi 02 août, Samedi 03 août Et Dimanche 04 août	Comité des Fêtes	Fête patronale
Dimanche 01 septembre	Amis de Broussette	Fête à Brousse
Jeudi 12 septembre	Club des Aînés	Goûter
Dimanche 15 septembre	Club Canin	Concours Ring
Jeudi 24 Octobre	Club des Aînés	Repas
Jeudi 28 novembre	Club des Aînés	Goûter
Samedi 30 novembre	Pétanque	Assemblée Générale

Au fil des réunions du Conseil Municipal



SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2012

OBJET : Approbation du projet de construction de 4 logements locatifs et d'une cantine scolaire.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une étude de faisabilité, initiée par l'Office Public de l'Habitat, a été confiée au Cabinet MAROT pour mener une réflexion sur l'aménagement d'un terrain situé en face de la maison de retraite et en contrebas de la cour de l'école.

Considérant la configuration du terrain, le projet présenté soumis à l'approbation du Conseil Municipal est caractérisé par la mutualisation des offres de services sur une même construction (les logements dont deux en rez-de-chaussée adaptés aux personnes âgées par l'Office Public de l'Habitat et la cantine scolaire par la commune).

Le coût global prévisionnel s'élève à 670 349 € H.T et est répartie de la façon suivante :

- Pour l'Office Public de l'Habitat : 4 Logements : 453 169 € H.T.
- Pour la commune de REILHAC : la cantine scolaire : 217 180 € H.T.

Il y a donc lieu de délibérer sur ce projet et sur le budget prévisionnel présenté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Considérant que ce nouveau projet intergénérationnel satisfait pleinement aux attentes de la population (logements et cantine scolaire)

- Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver le projet dans son ensemble et pour la partie réservée à la commune, l'aménagement de la cantine scolaire pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 217 180 € H.T.
- Dit qu'une convention de mandat sera établie avec l'Office Public de l'Habitat pour la maîtrise d'ouvrage.
- Approuve le choix du maître d'œuvre, le Cabinet MAROT.

OBJET : Tarifs des concessions et columbarium.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du columbarium étant terminés, il y aurait lieu d'instaurer les conditions d'attribution des cases.

Après délibération et au vu des tarifs mis en place dans les communes aux alentours, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide
 - l'attribution des cases pour une durée de 30 ans
 - au tarif de 350 € la case.

Ces conditions d'attribution seront reprises dans le règlement de l'espace cinéraire.

Il y aurait également lieu de revoir le prix du m² des concessions en pleine terre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le prix du m² à 60 €.

OBJET : Demande de subvention DETR 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'approbation du projet de mutualisation des offres de services sur une même construction comprenant 4 logements locatifs (Maître d'ouvrage : Office Public de l'Habitat) et une cantine scolaire (maître d'ouvrage : commune de REILHAC) et les travaux de construction de la cantine pouvant être financés dans le cadre du programme DETR, il y aurait lieu de solliciter une subvention à ce titre.

Le coût global prévisionnel de ce projet étant de 670 349 € H.T dont 217 180 € H.T pour la construction de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de ce projet au programme DETR 2012.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide l'inscription de ce projet au budget 2012

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Cantal une subvention aussi élevée que possible au titre du DETR 2012.

SEANCE DU 26 Mars 2012

OBJET : Approbation des Compte de Gestion 2011 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année **2011** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs **2011**, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2010**, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 Décembre 2011**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2012.

Après examen des propositions faites en commission des finances et commissions réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le vote des taux d'imposition, à compter de l'année 2012, comme suit :

TH : 17.41 %
TFB : 24.55 %
TFNB : 91.78 %

Ce qui représente un produit fiscal attendu de 305 151 € soit une augmentation de 1 % par rapport au produit assuré (à taux constant).

OBJET : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires.

Monsieur le Maire expose :

Le contrat groupe d'assurance signé par le Centre de Gestion le 1er janvier 2008 arrivera à échéance le 31 décembre 2012. Pour ces raisons, une procédure de mise en concurrence doit être relancée afin de souscrire un nouveau contrat pour les quatre prochaines années, lequel sera ouvert à toutes les collectivités affiliées au CDG 15 qui se seront déclarées intéressées.

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées en mutualisant l'ensemble des risques des plus petites d'entre elles et sur la base du taux de leur sinistralité pour les plus grandes.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 -

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

DECIDE

Article 1^{er} : La commune donne son accord au Centre de Gestion du Cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurance relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux affiliés ou non à la CNRACL.

Ces propositions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- pour les agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- pour les agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité plusieurs franchises.

La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1er janvier 2013.

Le régime du contrat est celui de la capitalisation.

Article 2 : Sur la base des meilleures propositions retenues par la commission d'appel d'offres, un contrat groupe d'assurance sera ensuite signé par le Président du Centre de Gestion. Notre collectivité adhérera à ce contrat avant le 21 décembre 2012 si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

Article 3 : La commune autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette consultation.

OBJET : CONSTRUCTION CANTINE : Choix du Maître d'œuvre et des bureaux d'étude pour mission Contrôle Technique - Etude de sols (géotechniciens) et coordonnateurs Sécurité Protection Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'approbation du projet présenté par l'Office Public de l'Habitat concernant la construction de 4 logements locatifs et d'une cantine scolaire, l'Office Public de l'Habitat a lancé une consultation pour les missions citées en objet, dans le cadre de la délégation de Maîtrise d'ouvrage.

Après examen des propositions reçues par l'Office Public de l'Habitat et suite à l'analyse réalisée :

Les offres (H.T.) et les choix de l'Office Public de l'Habitat sont :

Pour la Mission de Maîtrise d'œuvre :

Cabinet MAROT : 45 000 € - ESTIVAL : 45 820 €

Offre la plus avantageuse d'après OPH : Cabinet MAROT : 45 000 € H.T

Pour la mission de Contrôle Technique :

APAVE : 4 860 € - SOCOTEC : 4 720 € - VERITAS : 4 420 €

Offre la plus avantageuse d'après OPH : VERITAS : 4 420 € dont 2 115 € pour cantine.

Pour la mission étude de sol (géotechniciens) :

ALPHA BTP : 3 109 € - GINGER CEBTP : 4 276 €

Offre la plus avantageuse d'après OPH : ALPHA BTP pour 3 109 € dont 1 057 € pour la cantine.

Pour la mission de Coordination SPS :

APAVE : 3 094 € - FERREIRA : 3 038 € - SOCOTEC : 3 700 € - VERITAS : 4 755 € et DEKRA : 5 600 €

Offre la plus avantageuse d'après OPH : FERREIRA 3 038 € dont 1 615 € pour la cantine.

Il y a donc lieu de délibérer sur les missions présentées ci-dessus et les propositions faites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte le choix réalisé par l'Office Public de l'Habitat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour l'attribution de ces missions.

OBJET : Réfection du mur du cimetière et édification d'un columbarium - demande de subvention :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du programme de travaux à réaliser au cimetière à savoir des travaux de réfection du mur du cimetière et l'édification d'un columbarium dont le montant estimatif s'élève à 36 362.13 € H.T

Ces travaux pourraient faire l'objet d'un financement de la réserve parlementaire de Monsieur DESCOEUR au titre du programme 122 - Action 01 : Subvention pour travaux divers d'intérêt local ».

Il y a donc lieu de délibérer sur l'approbation de ces travaux et le plan de financement prévu.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réalisation de ces travaux
- Accepte le financement suivant :
 - Réserve parlementaire : 4 000.00 €
 - Fonds propres : 32 362.13 €
- Dit que ces prévisions sont inscrites au budget primitif 2012.

SEANCE DU 26 JUIN 2012

Objet de la délibération : Adhésion à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Général relatif à la création d'une Agence Départementale dénommée « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Conformément à l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Agence, créée sous forme d'Etablissement Public Administratif, est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de l'Agence sera :

- Le conseil juridique (réalisation de missions d'assistance et de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale, assistance à la rédaction de pièces et documents, conseils méthodologiques, analyses juridiques, accès à un service de veille juridique, organisation de réunions d'informations sur des thèmes définis...).
- L'ingénierie financière (missions de conseil et d'information sur les financements mobilisables pour les projets).
- Le domaine technique (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les technologies Internet et l'administration électronique, rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, à l'eau et à l'assainissement, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et en matière d'eau et d'assainissement, des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la voirie et des réseaux divers).

Pour adhérer à l'Agence Technique Départementale, les collectivités intéressées doivent délibérer et s'acquitter d'une contribution annuelle.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



Celle-ci sera proportionnée et pourrait être de l'ordre de :

- Participation Conseil Général : 1,5 €/hab./an soit 222 500 € ;
- Communes : 0,4 €/hab./an avec un minimum de 100 €/an et un maximum de 3 000 €/an ;
- Communautés de Communes, CABA : 0,2 €/hab./an avec un maximum de 3 000 €/an ;
- Autres structures de coopération locale : suivant le budget (300 €/an par tranche de 150 000 €).

Soit 430,80 € pour notre collectivité. (Population DGF : 1 077)

Elle ouvre droit à l'assistance juridique et administrative, l'ingénierie financière, l'AMO dans le domaine des TIC et une première phase de diagnostic pour les domaines techniques.

Des paiements de prestations viendront rémunérer les services rendus dans les domaines techniques (AMO VRD / eau et assainissement et Maîtrise d'œuvre VRD).

Celles-ci pourraient être facturées à la journée et être de l'ordre de : 350 € par jour pour l'intervention d'un ingénieur et 250 € par jour pour un technicien.

Il convient de préciser que les services rendus aux adhérents s'inscrivent dans un régime de prestations intégrées dites «in house» et sont exonérées de mise en concurrence.

S'agissant des moyens humains et matériels de la structure, l'organisation s'appuiera sur une mutualisation de service avec le Conseil Général. Le projet de statuts de l'Agence, approuvé lors de la session de l'Assemblée Départementale du 30 mars 2012, précise le mode de gouvernance et l'organisation de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il sera soumis au vote d'une assemblée générale constitutive.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de statuts de l'Agence Départementale joint en annexe.
- décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante.
- désigne Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Objet de la délibération : Emploi d'été.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le surcroît de travail (entretien des espaces verts, voiries diverses, préparation des animations estivales) et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte

- de créer ces emplois d'été correspondants à 4 mois
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à intervenir entre la commune et les personnes recrutées
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012.

Objet de la délibération : La protection sociale du Personnel Communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'action sociale auprès du personnel communal est obligatoire depuis la loi du 2 Février 2007. La commune adhère pour cela au CNAS et ce depuis 2003.

En ce qui concerne la protection sociale du Personnel Communal, la commune participe également à la prise en charge du RISQUE PREVOYANCE à hauteur de 1.35 %, restant pour les agents communaux une participation de 0.29 %.

Depuis la parution du décret n° 2011-1474 en date du 8 novembre 2011 qui précise les conditions d'application du financement des garanties de protection sociale complémentaire, les communes ont désormais la possibilité de participer pour le risque SANTE.

A ce jour, deux systèmes de participation sont autorisés :

- Soit la collectivité opte pour laisser à ses agents le choix d'un contrat labellisé (les agents peuvent garder leur mutuelle si celle-ci est labellisée)
- Soit la collectivité opte pour obtenir un contrat (appelé contrat de participation) avec un seul organisme sélectionné après appel d'offre et auprès duquel les agents qui le souhaiteront pourront souscrire pour pouvoir obtenir une participation de leur employeur.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la participation au risque SANTE des agents dans un premier temps puis sur le système retenu et enfin sur le montant de la participation s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de participer pour le risque SANTE
 - d'opter pour un contrat labellisé afin de respecter le libre choix des agents
 - de fixer le montant de la participation à 25 € Par agent et par mois quelque soit le temps de travail hebdomadaire
 - d'indexer le montant de cette participation à l'évolution de l'indice de rémunération.
 - De verser cette participation à compter de septembre 2012
- Cette décision sera transmise pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Objet de la délibération : Régie Cantine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le paiement des repas cantine est jusqu'à ce jour effectué par une régie. Les tickets sont donc achetés d'avance.

A la demande de plusieurs parents d'élèves et considérant la nouvelle réglementation à mettre en place dans les cantines qui va nécessiter une nouvelle organisation du personnel de service, il est proposé de modifier le fonctionnement de paiement en supprimant la régie cantine et en mettant en place la facturation au mois à terme échu.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte de procéder à la modification de paiement des repas cantine en mettant en place la facturation au mois (à terme échu)
- supprime de ce fait la régie **CANTINE** mise en place pour ce service
- Dit que ce dispositif entrera en vigueur au 1^{er} Septembre 2012.

Objet de la délibération : Modification du prix de repas cantine.

Suite à la suppression de la régie cantine et considérant le nouveau système de paiement de ce service, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs cantine.

Actuellement, le tarif est de 9 € pour la semaine et 2.70 € pour un journalier occasionnel.

Considérant le bilan financier de l'année écoulée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif unique à 2.50 € pour les enfants et 6 € pour le repas adulte, le personnel de service bénéficiant de l'avantage en nature « repas ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire à savoir
 - 2.50 € le repas enfant
 - 6.00 € le repas adulte (extérieur au service)
- DIT que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2012.



Objet de la délibération : Attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Il fait part également au Conseil Municipal que suite au changement du comptable, il y a lieu de fixer les indemnités dues à Monsieur BESSON Bernard, nouveau receveur municipal à compter du 1^{er} AVRIL 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide que, conformément aux textes en vigueur, ces indemnités sont reconduites :

- indemnité pour confection de budget étant fixée à 30.49 €
- l'indemnité de Conseil étant calculée sur la base du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté susvisé.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires chaque année au budget.

Objet : Aménagement plate forme multi-activités : travaux complémentaires suite éboulement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'éboulement du talus aménagé lors des travaux d'aménagement de plate-forme multi-activités, il y a lieu de prévoir des travaux complémentaires de drainage de terrain et aménagement divers.

Ces travaux consisteraient à :

- Assainissement complémentaire le long de la plateforme d'entraînement
- Réfection du chemin piéton
- Bordure caniveau le long du chemin
- Sur le terrain de sport : drainage et exutoire

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 26 440 € H.T. soit une dépense complémentaire à prévoir de 31 622.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant de 31 622.24 € TTC par l'entreprise EUROVIA.
- Dit que cette somme sera prévue à ce programme par virement de crédits.

Objet : Décision modificative

Après avoir pris en compte les travaux complémentaires et l'imputation comptable de l'acquisition du tracteur tondeuse et de la reprise de l'ancien, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement :

Article 2041 - ONA :	- 28 000 €
Article 2182 - ONA :	- 16 000 €
Article 2315-10011 :	+ 24 000 €
Article 21571- ONA :	+ 20 000 €
Article 2313-ONA :	- 4 000.00 €
Article 2111-ONA :	+ 4 000.00 €

Objet : Lotissement du Pré Vert : suppression du lot n° 10.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de construction de la cantine et de logements locatifs est situé sur le lot n° 10 du lotissement du Pré Vert.

A cet effet, il y aurait lieu de prévoir la suppression de ce lot dans le lotissement du Pré Vert, tous les colotis ayant émis un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE cette modification.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires à intervenir avec la SCP CLAVEIROLE ET COUDON ainsi que tous les documents se rapportant à cette modification.

OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'agents du service contrats aidés du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2003-704 du 1^{er} Août 2003 et l'engagement pris par le Ministère de l'Intérieur (DGCL)

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009

Vu la convention de partenariat passée entre l'Etat et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal et Pôle Emploi en date du 8 Décembre 2011

Considérant qu'afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI/CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience.

Considérant que le CUI/CAE est un contrat de droit privé aidé par l'Etat qui porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et qu'il ne peut se substituer à un emploi statutaire, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel au CDG 15 dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 afin de recruter une personne au moyen d'un contrat CUI/CAE.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention de mise à disposition de cet agent par le Centre de Gestion qui en assurera la gestion administrative,
- de prévoir enfin au budget les sommes dues au Centre de Gestion pour cette prestation de service (remboursement notamment des frais assurance, de visites médicales, de transport effectué dans le cadre professionnel et de formation éventuelle).

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2012

Objet de la délibération : Projet d'aménagement de la Cantine et logements sociaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le dossier de demande de permis de construire de la cantine et des logements sociaux a été déposé à la mairie le 25/09/2012 et a été transmis pour instruction à la DDT.

Après examen des pièces fournies, l'instructeur ADS de la DDT a transmis un courrier au demandeur : *Après étude de votre dossier, il apparaît que le plan des façades fait apparaître une hauteur au faitage supérieure à 6 mètres à l'égout de toit, non-conforme à l'article 1 AUC 10 du règlement du Plan Local d'Urbanisme. Il convient donc de prendre une délibération pour adaptation aux dispositions de l'article 1 AUC du PLU.*

Après avoir pris contact avec le maître d'œuvre, le Cabinet MAROT et LOGISENS, maître d'ouvrage pour la partie logements, considérant la configuration de cette construction qui est un bâtiment ouvert au public et réalisé par une collectivité, après avoir évoqué les motifs suivants à savoir :

Au fil des réunions du Conseil Municipal



- Proximité immédiate et sans obstacle avec l'école
- Accessibilité des personnes à mobilité réduite par rapport à la cour de l'école permettant de gérer par un faible dénivelé la liaison entre l'école et la future cantine
- Rationalité économique grâce notamment à la mutualisation des éléments de structure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte, à titre dérogatoire, que la hauteur réglementaire des constructions autorisée soit portée de 6 m à 10 mètres, sur les parcelles concernées à savoir AH n° 35 et 167.
- Dit que cette décision sera annexée à la demande de Permis de construire ainsi qu'au règlement du PLU.

Objet de la délibération : Représentation au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'assemblée générale extraordinaire des Cités Cantaliennes de l'Automne du 22 juin 2012, il y a lieu de modifier la représentation de la commune au Conseil d'Administration.

Il y a lieu de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour représenter la commune et un représentant en tant que propriétaire de la maison de retraite.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :

Représentant en tant que propriétaire :

Jean Pierre PICARD ou un adjoint délégué

Représentant titulaire : André FREYSSINIER

Représentant suppléant : Christiane SOUBRIER

Objet de la délibération : Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents : MAINTIEN DE SALAIRE ET SANTE.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de REILHAC de la cotisation pour :

- la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident
- la Garantie Complémentaire Santé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De participer à compter du **1^{er} Janvier 2013**, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de **santé** souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

1 - De verser une **participation mensuelle de 25 €** par agent titulaire à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une **Garantie Complémentaire Santé labellisée**,

2 - De verser une participation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une **Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée** comme indiqué dans le tableau en annexe. (au 1^{er} janvier

2013, la somme globale mensuelle à répartir entre les agents est de 112 € étant précisé que cette participation suivra l'évolution indiciaire des agents).

Objet de la délibération : Virement de crédits

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le virement de crédits suivant :

- Article 2313 - Opération non affectée :	+ 15 000 €
- Article 2111- op 10001	- 15 000 €

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2012

Objet de la délibération : Réalisation de l'emprunt prévu en 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de la consultation concernant la réalisation de l'emprunt prévue en 2012 à savoir

- 1°) Pour le budget général : 263 000 €

- 2°) Pour le budget annexe MAPAD : 131 000 €

Après consultation et examen des propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition suivante :

Etablissement prêteur : CREDIT AGRICOLE CENTRE France

1^{er}) Somme empruntée : 263 000 €

Taux : 3.80 %

Durée : 15 ans

Echéances constantes.

Frais de dossier : 0.10 %

2^{ème}) Somme empruntée : 131 000 €

Taux : 3.80 %

Durée : 15 ans

Echéances constantes.

Frais de dossier : 0.10 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts à intervenir

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au remboursement des prêts chaque année au budget primitif.

OBJET : Contrat d'assurance des Risques Statutaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. A cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vu la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- Vu le contrat groupe en date du 8 octobre 2012 établi entre le Centre de Gestion et l'assurance AXA,

1 - Décide :

- d'adhérer à ce contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, Maladie ordi-

Au fil des réunions du Conseil Municipal



naire, Longue maladie/Maladie longue durée, maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité.

Taux de prime de **5.95 % de la base d'assurance – avec une franchise de 10 Jours**

- Agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail – Maladie grave – Maternité – Maladie ordinaire.

Taux de prime de **1.25 % de la base d'assurance – avec une franchise de 10 jours.**

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2013

- Régime du contrat : Capitalisation.

2 – Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

OBJET : Transfert de voies communales dans le domaine public et mise à jour du relevé de la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de parcelles appartenant au domaine privé de la commune supportent une voie publique de circulation destinée à desservir les propriétés adjacentes. Ces parcelles doivent être transférées dans le domaine public de la collectivité puis répertoriées dans le tableau de classement des voies communales.

Les parcelles et voies communales concernées sont les suivantes :

références cadastrales	nom de la voie communale	longueur	n° d'ordre sur tableau classement
AH 29 et 181	rue Henri Mondor	190,00 m	17 r
AH 166	rue du Pré Vert	170,00 m	18 r
AE 198 + partie chemin rural	chemin des églantines	110,00 m	19 r
AD 165 et 176 + partie DP existant	rue des Alouettes	50,00 m	15 r
AB 104, 106, 108, 109, 110 et 111	voie communale de Brousse-nord	150,00 m	20
AE 178	rue du Bois des Violettes	*	
Longueur totale à rajouter au dernier tableau de classement		670.00 m	

*régularisation déjà intégrée dans le tableau de classement du 20.05.2008

Il rappelle également :

- que toutes les voies communales d'une commune doivent être répertoriées dans un tableau de classement, le dernier tableau de classement à jour de la commune de REILHAC date du 20 Mai 2008, et fait apparaître une longueur de voies communales de 14,107 km.

- que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient donc de classer les voies mentionnées ci-dessus dans la voirie communale, et de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- Le transfert des rues et voies précitées dans le domaine public communal

- la remise à jour du tableau de classement sur le territoire communal qui porte la longueur totale de voies communales à 14,782 km (14,107 + 0,675) ;

- la remise à jour de ce tableau de classement sur le territoire communal, -d'approuver ainsi le nouveau tableau de classement des voies communales, conformément à la circulaire du 31 juillet 1961 (tableau et cartes de classement des voies communales ci-joints) et en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

et donne tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

OBJET : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet RN 122

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis d'enquête publique concernant la « RN 122 » :

La RN 122 est l'axe routier majeur de notre Département. Le traversant d'est en ouest et concentrant sur son parcours l'essentiel du tissu économique et touristique, cette voirie assurant l'accès aux réseaux autoroutiers (A20, 175) peut être ainsi considérée comme l'artère vitale du Cantal.

Depuis de nombreuses années, est apparue la nécessité de procéder à l'amélioration de son tracé, afin d'accélérer le désenclavement et de solutionner notamment les points accidentogènes ou engorgés.

L'Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) de la RN 122 entre Figeac et Le Lioran, signé en septembre 2009, affichait ainsi en toute première priorité la réalisation de la déviation du bourg de Sansac-de-Marmiesse et de son prolongement par un contournement Sud Ouest Aurillac. Ces opérations ont ainsi été programmées dans le cadre du Projet de Développement et de Modernisation d'Itinéraires 2009-2014.

Le projet porté par l'Etat entre aujourd'hui dans une phase concrète. Ainsi, par arrêté préfectoral n° 2012-1446 du 17 octobre 2012, a été ouverte l'enquête publique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique de projet de RN 122 – Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement Sud d'Aurillac porté par l'Etat, concernant le territoire des communes d'Aurillac, Arpajon sur Cère, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme des communes d'Aurillac, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac qu'emportera cette déclaration d'utilité publique.

Celle-ci se déroule pendant une durée de 33 jours du lundi 12 novembre 2012 au vendredi 14 décembre inclus, en mairies d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac.

Le projet a pour objet l'aménagement de la RN 122 reliant Figeac (Lot) à Massiac (Cantal) sur la portion comprise entre le Pas du Laurent (commune de Sansac-de-Marmiesse) et le carrefour de Sistrières (commune d'Aurillac).

Cet aménagement porte sur un linéaire de 13 km, dont 10 km en tracé neuf (entre le Pas du Laurent et l'avenue du Garric) et 3 km de reprise de voies existantes.

Notre commune, membre de la CABA, est pleinement concernée par ce dossier même si elle n'est pas affectée directement par l'emprise du projet routier.

Le désenclavement est une priorité pour toute la population de notre bassin de vie. Il est un maillon indispensable au développement économique et au dynamisme démographique.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



L'amélioration des conditions de sécurité et une meilleure fluidité des trafics apportées par ce projet sont également particulièrement importantes pour l'irrigation de notre territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de formaliser, par la présente délibération son soutien au projet porté par l'Etat relatif à l'aménagement de la RN 122, sur la portion comprise entre le pas du Laurent (commune de Sansac-de-Marmiesse) et le carrefour de Sistrières (commune d'Aurillac), tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête publique se déroulant du lundi 12 novembre 2012 au vendredi 14 décembre 2012 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve cette délibération

- autorise Monsieur le Maire à remettre au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique la présente délibération afin que celle-ci soit annexée, comme toutes observations, propositions et contre-propositions, aux registres d'enquêtes.

OBJET : Enquête publique relative à la demande de permis de construire d'un centre commercial sis ZAC de la Sablière sur le territoire des communes d'Aurillac et d'Ytrac.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis d'enquête publique concernant « La Sablière » :

Par arrêté conjoint de Messieurs les Maires d'Aurillac et d'Ytrac en date du 23 octobre 2012, la demande de permis de construire d'un centre commercial, sis ZAC de la Sablière sur les communes d'Aurillac et d'Ytrac présentée par la SNC ATOUT 15, est soumise à enquête publique du 12 novembre au 12 décembre 2012.

Ce projet, d'une surface de vente de 25 464 m², soutenu par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, a reçu les avis favorables de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en octobre 2010 puis de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial en novembre 2011. Représentant 60 millions d'euros d'investissements financés sur fonds privés, il vise à moderniser l'équipement commercial en répondant aux exigences du développement durable, à stimuler l'activité économique, à lutter contre l'évasion commerciale en confortant la zone de chalandise de notre territoire. Tous ces enjeux sont de nature à renforcer l'attractivité du Bassin d'Aurillac essentielle à l'évolution démographique de l'arrondissement comme vient de le rappeler l'INSEE.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a approuvé le 7 février 2007 et le 15 décembre 2008 le dossier de réalisation de la ZAC comprenant le programme des équipements publics, le projet de programme global des constructions, les modalités prévisionnelles de financement et l'étude d'impact.

Considérant que ce projet est essentiel au développement économique de notre bassin de vie afin d'en renforcer l'attractivité, d'éviter la fuite des consommateurs vers d'autres agglomérations voisines et de stimuler la concurrence au bénéfice des consommateurs ;

Considérant la qualité architecturale et d'intégration paysagère dudit projet ainsi que sa prise en compte des objectifs de développement durable ;

La Commune de REILHAC, membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, souhaite par la présente délibération, dans le cadre de l'enquête publique, manifester son soutien au projet présenté, et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Commissaire Enquêteur afin

que celle-ci soit annexée aux registres d'enquête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des

membres présents ou représentés,

- approuve cette délibération
- autorise Monsieur le Maire à remettre au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique la présente délibération afin que celle-ci soit annexée au registre d'enquête.

OBJET : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Année 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2011 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les principales données de ces rapports, Monsieur le Maire précise que ceux-ci sont à la disposition du public et consultables en mairie.

OBJET : Prise en charge de frais « Congrès des Maires ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des frais occasionnés à Monsieur le Maire, Jean Pierre PICARD, lors de sa présence au Congrès des Maires qui s'est déroulé du 20 au 22 novembre 2012,

- Accepte la prise en charge des frais pour un montant de 390.25 € (inscription, restauration et hébergement).
- Autorise l'émission d'un mandat pour la somme de 300.25 € à Monsieur Jean Pierre PICARD et 90 € à l'AMF pour les frais d'inscription.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6532.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2013.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la première tranche de travaux concernant l'aménagement de la future cantine scolaire a été subventionnée au titre de la DETR 2012 sur la base de 68 000 € à un taux de 20 % soit une subvention de 13 600 €.

A ce jour et considérant les observations formulées par les services de l'État suite au dépôt du permis de construire notamment en ce qui concerne l'aspect architectural (Bâtiments de France), les normes d'hygiène et de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le montant total des travaux s'élève à 369 900 € H.T. et les honoraires et frais divers à 49 500 € H.T. ce qui correspond à un montant total de 419 400 € H.T.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention DETR 2013 pour une deuxième tranche dont le montant estimatif des travaux et Honoraires s'élève à 351 400 € H.T. (419 400 € - 68 000 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2013
- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Cantal une subvention au titre de la DETR 2013 pour cette deuxième tranche.

OBJET : Acquisition de bâtiment au centre-bourg.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur LOUSTAL-NAU Jean-Marie souhaite vendre le bâtiment à usage agricole (ancienne



porcherie) situé sur la parcelle cadastrée AH 117 et une parcelle de terrain attenante d'une superficie de 518 m² prise sur la parcelle AK 143, le tout situé à proximité de la cour de l'école.

L'acquisition par la commune de cet ensemble foncier viendrait compléter l'aménagement du complexe scolaire, considérant les nouveaux besoins en structures pédagogiques.

Cet ensemble a donc fait l'objet d'une estimation par le service des domaines dont le montant s'élève à 55 000 €.

Considérant l'emplacement de ces biens fonciers, l'estimation du service des Domaines et afin de maîtriser l'urbanisation de ce secteur, après négociation avec le propriétaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquiescer ces biens à un prix de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition de ces biens à un prix de 60 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

OBJET : Contrats aidés :

1 – Emploi d'avenir :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de nouveaux contrats : les emplois d'avenir.

Ces contrats s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme. La durée maximale est de trois ans (contrats aidés inclus) sur une durée hebdomadaire de travail de 35 H. Le bénéficiaire est accompagné dans une formation obligatoire qui lui permet d'acquiescer un diplôme.

Le financement de cet emploi par l'Etat est de 75 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'avenir pour une personne qui est recrutée actuellement sur un CAE : Delphine LABERTRANDIE. Considérant que celle-ci a bénéficié d'un contrat aidé de 2 ans, elle peut prétendre à un emploi d'avenir de 1 AN soit du 1^{ER} décembre 2012 au 30 Novembre 2013. Elle sera affectée à l'Ecole et occupera les fonctions d'ATSEM.

La formation choisie par le salarié est la préparation au CAP petite enfance dispensé par l'AFORMAC pour un montant de 2 225 €, qui lui permettra de passer le concours d'ATSEM. Des financements seront sollicités par l'intermédiaire de la Mission Locale pour cette formation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la création d'un emploi d'avenir
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'élaboration de ce nouveau contrat.
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et à la formation
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements pour la formation.

- CONTRAT CAE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un contrat de travail CAE a été signé entre la commune et Monsieur ASTORG Laurent par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Ce contrat de 6 mois, d'une durée hebdomadaire de 20 H, est pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 %. Monsieur ASTORG est venu renforcer l'équipe des Services Techniques.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territoriale 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que trois agents communaux ayant le grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe se sont présentés aux épreuves de concours et examens d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Un agent, Simone LEYBROS, a été reçu à l'examen et il y a lieu de délibérer sur la création du poste.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 20/35^{ème} en remplacement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2013
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la création de ce poste.

OBJET : Budget MAPAD : Virement de crédits

Considérant le montant des intérêts d'emprunt pour l'année 2012, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le virement de crédits suivants :

Article 023 : Virement à la section d'investissement :	- 7 200.00 €
Article 6227 :	- 300.00 €
Article 66111 – Intérêts des emprunts :	+ 7 500.00 €
Article 1641 – Opérations financières :	- 7 200.00 €
Article 021 : Virement de la section de fonctionnement :	- 7 200.00 €

OBJET : Budget général : Décision modificative

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide la décision modificative suivante, considérant les investissements restant à réaliser :

Section d'investissement :

Dépenses

Article 238 - 10003 -	Éclairage Public :	+ 3 000.00 €
Article 21578 - 10007 -	Dénomination des rues :	+ 1 200.00 €
Article 21578 - ONA -	Achat Signalétiques :	+ 5 200.00 €
Article 2315 - 10011 -	Local et plateformes :	+ 4 505.00 €
Article : 2313 - 100012 -	Cantine:	- 305.00 €

Recettes :

Article 1341 - 100012 -	Aménagement Cantine :	+ 13 600 €
-------------------------	-----------------------	------------

Section de fonctionnement :

Article 66111 : +	605.00 €
Article 022 : -	605.00 €

OBJET : Budget général – Décision modificative - Eclairage Public

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte, les opérations d'intégration d'éclairage public suivantes :

Voirie Cap del Couderc

Recettes

238-041 :	8 188.59 €
13251-041 :	4 114.87 €

Dépense :

2315-041 :	12 303.46 €
------------	-------------

L'ADJOINT AUX FINANCES

André Freyssinier



A tous les bénévoles

Mesdames, Messieurs les bénévoles « chapeau », un grand merci pour votre engagement envers REILHAC.

Vous êtes certainement les personnes qui font le plus vibrer notre commune, grâce à vos idées, ainsi qu'à votre investissement auprès de vos différentes associations. Vous ne comptez pas votre temps, vos soucis, et aussi, pour certains, votre argent car c'est souvent par là qu'il faut passer pour faire progresser et animer quelques activités. Dans ce monde très agité et aussi renfermé, le bénévolat prend une importance capitale. Président, de nos jours, implique une énorme responsabilité, dirigeants, membres, beaucoup de présence et de travail. Remarquez, quelques fois, ce sont ceux qui disposent d'un minimum de temps libre qui s'engagent le plus et je vous en félicite.



Grâce à ces « mordus » Reilhacois, notre commune se manifeste dans tout le département et anime toute l'année notre village de différentes façons, avec envie, sérieux et plein de générosité. Avec beaucoup de temps de loisir de nos jours, sans vous ce serait vraiment « tristounet ». Aussi, continuez dans cet esprit, ne baissez pas les bras, même si cela devient de plus en plus difficile. À chacun, bon courage.

Pour vous soutenir, la municipalité reste très proche et à l'écoute de vos difficultés pour pouvoir améliorer tous vos résultats, vos besoins, et en tirer le maximum de satisfaction.

Encore une fois merci à tous et à bientôt dans vos manifestations !

Je profite de ce bulletin municipal, pour remercier tous les artisans, commerçants, entreprises locales et des environs, toujours sollicités plusieurs fois dans l'année pour leur soutien financier, car sans eux, rien ne serait plus possible.

L'Adjoint aux associations
Maurice Labertrandie

Planning d'utilisation de la salle polyvalente

Comme chaque année les Présidents d'Associations étaient invités pour mettre en place un calendrier d'utilisation de la salle polyvalente pour l'année 2012 2013.

Si le partage n'est pas toujours une tâche facile car les activités associatives sont denses il n'en reste pas moins qu'après un tour de table fructueux chacune des parties a pu faire entendre sa voix, parfois avec des échanges de dates, que l'on peut, le plus souvent, considérer empreints de conciliation.



On peut en conclure que le tissu associatif Reilhacois toujours présent, s'est donné comme consigne de travailler dans l'unisson en ayant un seul but, d'être et de rester au service de l'animation de la commune touchant toutes les catégories jeunes et anciens.

L'Adjoint
André Freyssinier

Petites nouvelles de Reilhac



CARREFOUR CONTACT

« UN COMPLICE AU QUOTIDIEN »



Danielle et Jean Luc GERIN nos deux sympathiques habitants de Reilhac se sont engagés à continuer d'investir dans leur magasin situé à Jussac, qui désormais portera le nom de « Carrefour Contact ». Ce magasin de proximité, inauguré le 4 Décembre 2012, sera pour les habitants de Reilhac et Jussac un atout encore plus apprécié, jusqu'à peut-être devenir un « complice » comme indiqué sur les cartons d'invitation pour l'inauguration. Le Conseil Municipal de Reilhac adresse toutes ses félicitations à nos deux Reilhacois pour l'accomplissement de ce projet.

L'Adjoint André Freyssinier

DEPART RETRAITE MONSIEUR COUDERT PERCEPTEUR

Le 26 Mars 2012 Monsieur COUDERT Percepteur assistait pour la dernière fois à notre Conseil Municipal faisant valoir ses droits à la retraite. Pendant plusieurs années il a participé à la gestion de la commune, d'un contact très facile, toujours à notre disposition et à tout cela s'y ajoutant la compétence et une parfaite maîtrise des finances communales il était devenu pour le Conseil Municipal un conseiller indispensable et on peut le dire tout simplement un « Reilhacois ». Un cadeau lui était remis par le Maire Jean Pierre Picard. Au nom du Conseil Municipal, Merci Monsieur Coudert et bonne retraite.

André Freyssinier
Adjoint aux finances et à la communication



MATERIEL LA COMMUNE INVESTIT

Les espaces verts se sont développés dans la commune ce qui lui donne une bonne image et enrichit son environnement.

Pour faire face à cet entretien et en particulier des grandes surfaces tels les terrains de foot et les espaces verts le Conseil municipal s'est doté d'une nouvelle tondeuse qui a la possibilité de charger l'herbe directement dans le camion avec une performance de coupe bien supérieure à l'ancien matériel qui a d'ailleurs fait l'objet d'une reprise par le vendeur. En plus l'acquisition d'une petite tondeuse permet d'intervenir sur les petites surfaces et complète ainsi les diverses possibilités de coupes.

Ces équipements qui viennent s'ajouter au tracteur acquis l'année dernière, étaient devenus indispensables, ils permettent en même temps de faire des économies pour

la commune, les agents pouvant parfaitement assurer tous les travaux d'entretien y compris les routes communales.

L'ADJOINT
André Freyssinier

Une jeune SPORTIVE de REILHAC à l'honneur

Océane ASTORG, âgée de 14 ans, s'est brillamment défendue à la coupe de France 2012 en danse country et ligne.

A la compétition inter-régionale le 28 avril dernier, Océane s'était qualifiée pour la demi-finale.

Les 12 et 13 mai à CHATELLERAULT, elle terminait deuxième sur 11 compétitrices, et les 2 et 3 juin, le club de JUSSAC, « Line dance and Co », où elle s'entraîne, s'était rassemblé autour d'elle pour la soutenir lors de sa dernière compétition.

Le moment des résultats a été fort en émotion pour Océane et son entraîneur puisque notre jeune danseuse est montée sur la deuxième marche du podium après s'être bien défendue contre six adversaires. Bravo et encouragements.

L'Adjoint
André Freyssinier



Budget 2012



Le 26 mars, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2011 et le vote des budgets primitifs 2012 en présence de Monsieur Alain COUDERT, receveur municipal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières. Monsieur Bernard BESSON, nouveau receveur municipal était également présent, celui-ci succèdera à Monsieur COUDERT cessant ses fonctions au 1^{er} avril 2012.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2011 s'élève à 702 122.45 € contre un montant de dépenses de 523 379.18 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 178 743.27 €.

Considérant les travaux d'investissement réalisés et les restes à réaliser de l'année 2011 soit l'aménagement du local technique et de la plateforme multi activités, la voirie du lotissement couderc, le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 80 997.86 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre s'élève donc à 97 745.41 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire

Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur COUDERT, receveur percepteur.

Le montant du budget primitif 2012 s'établit ainsi à 1 520 620.27 € et se répartit comme suit :

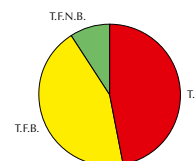
Section de Fonctionnement : 780 042.41 €

Section Investissement : 740 577.86 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat de 1.80 % et une augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 305 151 € étant précisé que le taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune est de 3.82 %.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2012 :

TH :	144 660,00 €
TFB :	134 976,00 €
TFNB :	25 515,00 €
TOTAL :	305 151,00 €



Évolution des taux des trois taxes communales :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
T.H.	14,70	15,16	15,46	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41
T.F.B.	20,18	21,39	21,82	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	24,55
T.F.N.B.	79,84	79,98	81,57	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 780 042. 41 €

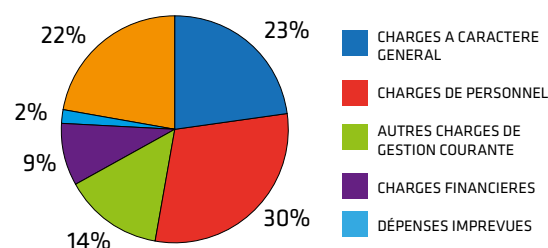
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie)	175 782.41 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	233 760.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	111 500.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	68 000.00 €
5 - Dépenses imprévues	17 000.00 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	174 000.00 €

Financées par les recettes ci-après :

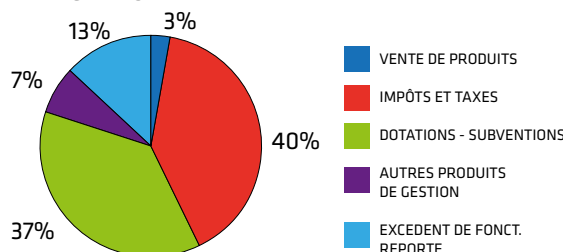
1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	26 060.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	315 157.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	287 080.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC, les travaux en régie et régularisation sur exercice antérieur	54 000.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2010)	97 745.41 €

Répartition en pourcentage :

DEPENSES :



RECETTES :



Budget 2012



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 740 577.86 €

* Opérations financières comprenant	272 982.86 €
- les remboursements du capital d'emprunt	120 000.00 €
- Travaux en régie	20 000.00 €
- résultat reporté	132 482.86 €
- Remboursement de caution	500.00 €
*Aménagement Local Technique et Plate forme multi-activités	174 500.00 €
*Aménagement de la Cantine (1^{ère} tranche : études)	40 000.00 €
*Travaux de voirie	25 000.00 €
*Cimetière : Columbarium	11 700.00 €
*Réfection murs cimetière :	23 000.00 €
*Aménagement Lotissement Couderc (PVR)	52 295.00 €
*Acquisition de terrain dont place de la mairie (terrain + honoraires)	18 300.00 €
*Eclairage public	48 200.00 €
*Travaux de bâtiments	6 600.00 €
- Aménagement porte entrée salle polyvalente (sas) :	3 000 €
- Vestiaires foot :	1 300.00 €
- Pose de pare-neige Eglise (2 ^{ème} tranche) :	2 300.00 €
*Acquisitions de matériel	36 200.00 €
- Illuminations de Noël :	1 500.00 €
- Tondeuse autoportée :	16 000.00 €
- Achat cuve GNR :	1 200.00 €
- Signalétique artisans et rues :	15 000.00 €
- Reliure Etat civil :	1 000.00 €
- Mobilier divers école :	1 500.00 €
*Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)	3 800.00 €
*Participation aménagement chemin piéton Naucelles-Reilhac	28 000.00 €

Ces dépenses sont financées par

Subvention Conseil Général - Etat - DETR	119 380.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	80 997.86 €
Ecritures d'amortissements	20 000.00 €
Participation PVR	19 900.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	154 000.00 €
Fond de Compensation TVA	70 000.00 €
Taxe Locale d'Équipement (Taxe d'Aménagement)	8 600.00 €
Emprunt à prévoir (soit 171 000 € emprunt 2011 et 92 000 € : emprunt 2012)	263 000.00 €
Caution	500.00 €
Vente de terrain	4 200.00 €

BUDGET ANNEXE : Lotissement

Ce budget correspond aux frais d'acquisitions de terrain pour réserves foncières en vue de construction de nouveaux lotissements, actuellement en phase d'études. Ces dépenses ainsi que celles de viabilisation des terrains seront financées par la vente de lots.

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune

qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer. Pour finaliser l'opération, un décompte général a été approuvé par Les Cités Cantaliennes de l'Automne et la commune de REILHAC. Considérant les engagements pris par les deux parties par convention et tous les travaux et équipements d'investissement étant réalisés, reste à emprunter la somme de 131 000 € dont 20 500 € à la charge des Cités Cantaliennes de l'Automne.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Association des Parents d'Elèves	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 000,00 €
Participation voyage scolaire : 80 € X 17	1 360,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Football Club Reilhacois	1 100,00 €
Subvention TOURNOI FEMININ	300,00 €
Subvention Entente Vallée de l'Authre	300,00 €
Financement entraînement	1 000,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	
Subvention habituelle	350,00 €
Subvention concours ADAPEI	400,00 €
Comité des Fêtes	
Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Course cycliste	250,00 €
Course cycliste (semaine cantalienne)	400,00 €
Bibliothèque sonore	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
Club des Aînés	250,00 €
ACCA	250,00 €
EPICERIE SOCIALE	200,00 €
Association donneurs de sang	300,00 €
Association donneurs de sang (20 ans)	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC Naucelles Reilhac Jussac	150,00 €
Les Restaurants du Coeur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	13 600,00 €
PROVISION	2 040,00 €
TOTAL PREVU	15 400,00 €

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 23 261.74 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés, la rémunération d'un agent en Contrat aidé financé à 80 % par l'Etat. Une prévision est réalisée pour des secours exceptionnels sollicités auprès de la commission.

L'Adjoint aux finances
André Freyssinier



C'est devant une salle comble que le Maire s'est adressé aux invités.
« C'est avec un immense plaisir, devait-il dire, que je vous accueille une nouvelle fois dans cette salle des fêtes pour une ambiance que je souhaite conviviale, décontractée et amicale.



Je suis très sensible au fait que vous vous soyez déplacés nombreux malgré ce temps hivernal pour cette traditionnelle cérémonie de vœux, ce qui témoigne de votre niveau d'implication dans la vie locale.
C'est aussi à ces petits signes que l'on reconnaît l'engagement citoyen, sans lequel la collectivité ne peut se développer en totale harmonie.
Je forme, à l'intention de toutes les Reilhacoises et tous les Reilhacois, de vous tous ici présents, de vos familles et de vos amis, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et d'épanouissement personnel.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi REILHAC pour y vivre et nous les accueillons avec grand plaisir. Bien entendu, tout le conseil municipal, le personnel communal ainsi que les membres du CCAS s'associent à tous ces souhaits.



«...Il m'est difficile d'adresser des vœux aujourd'hui sans m'adresser au Personnel Communal de notre Commune.
En assurant dans la discrétion et l'efficacité une tâche en constante évolution, et on peut dire aussi en constante complication et demandant de plus en plus de technicité et de rigueur, nos personnels ont acquis un mérite que nous avons peu d'occasion de souligner.
Je suis heureux de profiter de la circonstance pour les honorer publiquement.

Permettez-moi de rendre hommage à l'équipe enseignante de REILHAC représentée ici par Mme TEIL, la directrice pour leur dire combien leur mission pédagogique est importante car tout se joue pour nos enfants dans les premières années de la vie et nous savons qu'il est primordial pour eux d'acquérir de bonnes bases et très vite, le goût d'apprendre. Qui d'entre nous n'a pas le souvenir d'un maître d'école qui nous a marqué et nous a guidé dans nos premiers pas vers le savoir et la connaissance. C'est un Art qui réclame Patience, Rigueur et Compétence.



M'adressant maintenant au milieu associatif, je voudrais tout d'abord adresser mes vœux de bienvenue aux nouveaux présidents, Serge FOUR, pour le Comité des Fêtes qui a succédé à Daniel BLANDIN auquel j'adresse tous mes remerciements pour l'action qu'il a mené au cours de son mandat.

Claire RODRIGUES et Julien SALLES, co-présidents de l'Association des Parents d'Elèves, qui ont pris la relève d'Alexandre BONNET auquel j'adresse également toute ma reconnaissance pour son travail accompli.
Madame Ginette CASSAN, qui a bien voulu accepté la présidence du Club des Aînés, suite au départ de Madame MEYDIEU et je souhaite bon vent au Club.

Nous avons le plaisir de vous informer de la création toute récente de l'Amicale des Prés Verts présidée par Colette MOULIER à la Maison de Retraite.

Mes chers présidents et responsables d'associations, ma première pensée sera de vous remercier très sincèrement pour tout ce qui a été réalisé à Reilhac en 2012.

Je suis convaincu que la présence d'associations, nombreuses et actives, est un élément déterminant dans la création de liens entre les individus, un moyen de lutter contre l'indifférence, la solitude et la délinquance.

C'est pour moi un vrai plaisir de m'adresser à des femmes et des hommes qui consacrent de façon bénévole une partie de leur temps à des actions de solidarité, d'entraide et de partage dans un esprit citoyen pour leur dire toute ma gratitude et mes encouragements.

Certaines associations à caractère social, demandent la discrétion. Je pense au CCAS qui continue, avec son dynamisme, à remplir le travail qu'il s'est assigné, avec beaucoup de mérite dans le contexte social et économique que nous connaissons tous, qui reste bien difficile.

Le Centre Social intercommunal de la Vallée de l'Authre, représentée par sa présidente, Madame Christine MARTIAL et sa dynamique directrice, Caroline LUGOL, dont nous connaissons tous l'importance qu'il peut avoir dans un premier temps en direction des jeunes pour les aider à se préparer à la vie adulte et à devenir des citoyens responsables et respectueux des valeurs de la République.

Vœux 2013



Puis le Maire après avoir également remercié tous les services de l'Etat et le conseil Général pour leur participation et leur collaboration, retrace ce qui a marqué l'année 2012 sur le plan des investissements sur Reilhac avec un petit retour en arrière : Maison de retraite avec un accès la rue MONDOR, lot des Prés verts 9 pavillons suivis de la construction du local technique, d'un terrain de Pétanque, d'un terrain d'entraînement pour le club de foot et en gestation pour 2013 2014 la

construction de 4 appartements avec LOGISENS avec une cantine scolaire au dessus de plain pied avec la cour de l'école.

Il cite également que l'inauguration du centre technique avec la plate forme s'est déroulée le 20 octobre suivi de la venue quelques jours plus tard du Préfet de Région et du Prefet du Cantal pour les signatures des contrats d'avenir, mais aussi avec la venue du Président de l'O.N.A.C lors de la Labellisation de la Maison de Retraite par les Bleuets de France, permettant l'accueil d'anciens combattants.



Enfin après avoir remercié la CABA et son Président pour les diverses actions menées sur la commune, en particulier sur l'assainissement en 2012 Jean Pierre Picard conviait les présents autour d'une table bien garnie pour entrer d'un « bon pied » dans l'année 2013 :

«...Mes chers concitoyens, profitons de ce rare moment où nous sommes rassemblés, pour nous souhaiter de continuer dans cette voie, qui est à la fois celle de la sagesse, de la simplicité, de l'efficacité et celle de l'amitié et du partage.

Souhaitons-nous de continuer à vivre en harmonie tout au long de cette année qui commence.

Alors Bonne et Heureuse année à toutes et à tous.

Je vous invite maintenant sans plus tarder à porter un toast à la bonne santé de notre belle commune de REILHAC que nous portons dans notre cœur... »

L'Adjoint aux finances
et à la communication
André Freyssinier



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier

Urbanisme et environnement

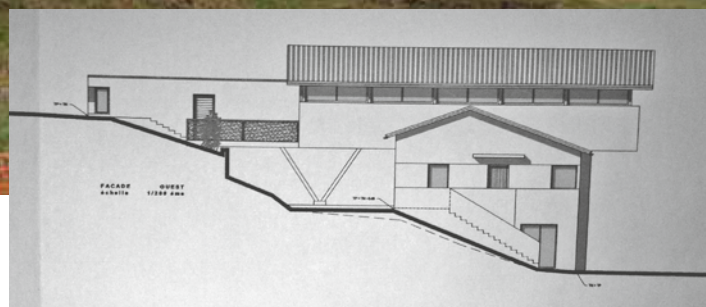
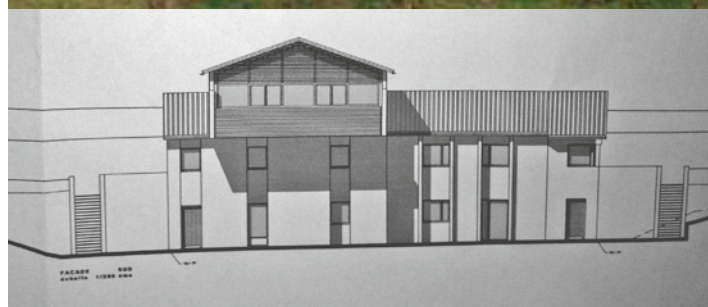


- En 2012, la commune de Reilhac a délivré:
- 6 Permis de construire dont 3 habitations, 4 logements locatifs et la cantine scolaire.
- 14 Déclarations préalables.
- 23 Demandes de certificat d'urbanisme.

Projet de construction de 4 logements locatifs et d'une nouvelle cantine scolaire

Le permis de construire a été déposé en Septembre 2012. Les travaux s'étaleront sur 2013 et 2014. L'ouverture de la cantine est prévue pour la rentrée 2014.

Une réalisation nécessaire qui s'intégrera parfaitement à son environnement.



LOTISSEMENTS EN COURS DE CONSTRUCTION ET DE FINITION

Hameau de Lacane



Le lotissement de 5 pavillons est pratiquement terminé.



Rue des alouettes

Une douzaine de maisons sont construites sur seize lots qui étaient disponibles à la vente

L'Adjoint à l'Urbanisme
Christian Vidal



1. Aménagement de la Plate Forme Multi-activités et du Centre Technique Municipal « Louis Faugère »

Plantations et fleurissement



Cheminement et captage eaux de ruissellement



Lice de sécurisation



Drainage du terrain de foot



Eclairage terrain pétanque



Eclairage terrain entraînement buts et filets protection



Enrochement



Aménagement de la salle du Tilleul Reilhacois





2. Eglise

Entretien de la toiture et mise en place d'un pare neige



3. Cimetière

Restauration des murs



4. Ecole travaux peinture dans le préau et la garderie



5. Chemin de Reilhaguet



6. Signalisation



Entrées Reilhac



Mairie bien signalée
(éclairage nuit)

7. Réception des travaux de la plate forme



Un grand merci à nos deux employés communaux pour leur travail effectué en régie leur compétence et leur dévouement.

L'Adjoint travaux et urbanisme, Christian Vidal
Le Conseiller Délégué aux travaux, Francis Vernet

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC - REILHAC)



« Chaque donneur est un héros »

Slogan de la journée mondiale du donneur de sang le 14 juin 2012.

Journée organisée afin de sensibiliser les non donneurs, de les inciter à donner et à renouveler leur geste et de remercier les donneurs de leurs dons bénévoles, volontaires et non rémunérés, car n'oublions pas l'éthique du don :

Anonymat, volontariat, bénévolat et gratuité.

En 2012, comme les années précédentes, l'association s'est efforcée de promouvoir le don.

1) Le don du sang total :

L'ADSB et l'EFS travaillent en partenariat :

- l'inscription, l'entretien médical, le prélèvement relèvent du personnel de l'EFS (secrétaires, médecins, infirmiers)
- la préparation de la collecte, l'accueil, la collation aux bénévoles de l'association

Pour rappel, sont possibles :

- 4 dons par an chez les femmes
- 6 dons par an chez les hommes

2) La vie associative en 2012 :

4 collectes :

- le 16 janvier parrainé par le CJRPJ
- le 11 mai parrainé par la retraite sportive
- le 18 septembre
- le 27 novembre

284 personnes se sont présentées en 2012 contre 205 en 2011.

- Le 12 mai, les 20 ans de l'association ont été fêtés :
- Une randonnée vélo a été organisée par le CJRPJ et deux randonnées pédestres par la retraite sportive.

Merci à ces associations de nous avoir accompagnée.



En fin d'après-midi, après quelques pas de danses par la retraite sportive, en présence de Monsieur Alain BRUNEAUX, Maire de Jussac, qui a retracé l'historique de l'Association, de Monsieur Jean-Pierre PICARD, Maire de Reilhac, de Monsieur Albert VINAS, Président de L'UD15, de Monsieur Maurice DURAND, de Mesdames LAVERGNE et VERCHERE, anciennes présidentes : Bénévoles et sympathisants se sont retrouvés autour d'un buffet campagnard.



- En janvier et mai des sacs à pains (rappelant le don du sang) ont été donnés par les boulangers, quelques jours avant les collectes, merci pour leur participation

- Des flyers ont été distribués en juin lors de la finale de la coupe Combourieux à Jussac. Le coup d'envoi a été donné par Albert VINAS, Président de l'UD 15.

- L'Assemblée Générale a eu lieu le 27 janvier 2012 en présence du Docteur CARRIERE, d'Albert VINAS, de J.P PICARD, Maire de REILHAC, de J. MOREAU, représentant le Maire de Jussac.

- Bilan moral et financier ont été présentés et votés

Le bureau reste inchangé :

Présidente : Christiane SOUBRIER, Reilhac
Vice Présidente : Eliane BLANC, Reilhac
Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER, St Paul des Landes
Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE, Reilhac
Secrétaire : Yvette ROLLAND, Reilhac
Secrétaire Adjointe : Ginette APCHIN, REILHAC

Le pot de l'amitié a été offert par la municipalité de Jussac en fin d'Assemblée.

APPEL A LA GENEROSITE :

Aujourd'hui je décide de sauver des vies : je donne mon sang.

CALENDRIER 2013 :

Prochaines collectes :

Mardi 26 février 2013 - Vendredi 10 mai 2013 - Lundi 2 septembre 2013 -
Mardi 26 novembre 2013

De 16Heures à 19h15 à la Salle Polyvalente de Jussac.

Prochaine Assemblée Générale : Vendredi 8 février 2013 à 18h30 salle des loisirs à Jussac.

La Présidente
Christiane Soubrier

Centre communal d'action sociale



Comme chaque année le CCAS est appelé à jouer un rôle important dans la commune et si certaines de ses actions sont très lisibles : distribution de roses pour la fête des mères, colis pour les plus de 70 ans ou encore le repas du troisième âge d'autres actions sont plus discrètes et viennent en aide exceptionnellement à des personnes en difficulté momentanée.

Bien sûr ses finances sont en rapport avec les possibilités de participation de la commune, votées lors du budget primitif en tenant compte des dépenses réalisées l'année précédente, la possibilité d'acceptation de dons reste ouverte.

L'on peut dire que cet organisme est basé sur la proximité avec tout ce qui concerne l'action sociale. Ses décisions restent la prérogative de ses membres.

Le CCAS est présidé par le Maire Jean Pierre Picard, son bureau est composé de 4 membres élus : Mme Apchin Ginette, Mme Fontanille Viviane, Mme Soubrier Christiane, Mr Bouldoyré Simon et de 4 membres nommés : Mme Lapouble Juliette, Mme Labertrandie Marie-José, Mme Meyniel Isabelle, Mme Blanc Eliane.

En effet en 2012 quelques soutiens financiers ont été apportés à des personnes se trouvant passagèrement en difficulté ou simplement éprouvées par la solitude ou des démarches concernant leur quotidien.

Ses interventions ont également concernées des enfants dans leur temps de scolarité pour profiter de voyages ou de vacances scolaires ou autres motifs.

Plus traditionnellement comme chaque année en 2012 le repas des aînés s'est déroulé à la salle des fêtes

Un très grand nombre ont répondu présents à l'invitation du Maire et des membres du Centre Communal d'Action Sociale pour le repas offert comme tous les ans à la salle Polyvalente de la commune.

et dégusté sans réserve.

Cette manifestation conviviale, même si le plaisir de la table reste bien présent a permis un échange entre tous les anciens et en même temps avec les élus de la commune, avec la présence très appréciée du Maire Jean Pierre Picard qui se félicitait de la réussite de cette manifestation amicale



La présentation de la table et de la salle bien fleurie donnaient déjà un aperçu du programme qui allait suivre.

Le repas préparé et confectionné par les membres du CCAS avec beaucoup de finesse et de soins culinaires a aiguisé l'appétit des invités, la plupart en oubliant quelques régimes... « une fois n'est pas coutume » ont apprécié

Centre communal d'action sociale



«...Je ressens un profond bonheur d'être aujourd'hui auprès de vous tous pour partager ce moment de convivialité merci de votre présence et de votre fidélité et aussi tous mes remerciements à tous les bénévoles qui ont confectionné ce repas de façon très spontanée en y mettant tous leur savoir-faire....). »



Merci aux accordéonistes, au nombre de quatre, tous REILHACOIS, qui ont animé gracieusement cette soirée à tour de rôle, ils ont montré que la commune se suffit à elle-même sur le plan musical mélange d'accor-



déon et de cabrette tous jours d'actualité. Les aînés devant ce déferlement de notes ont dû se plier aux exigences de la danse et envahir les espaces réservés à

cet effet. Il faut noter que ces agapes se sont prolongées tard dans l'après midi et sans aucune plainte de fatigue, en ce qui concerne le lendemain rien n'a filtré...

Le Conseil Municipal remercie tous les aînés pour leur participation ainsi que tous les bénévoles du CCAS et du personnel de la mairie qui ont per-



mis l'organisation et le déroulement de cette manifestation bien sympathique et très conviviale avec un plus, et on peut le redire, leur participation à la confection du repas très apprécié par l'ensemble des Aînés, pour qui,



à n'en pas douter, la finesse du « palais » est restée en éveil

La traditionnelle rose a été distribuée à leur domicile à toutes les Mamans de la commune pour la fête des Mères par les membres du CCAS.

Enfin pour clôturer l'année, les membres du CCAS se sont encore une fois mobilisés, pour rendre visite aux plus de 70 ans et leur apporter un colis de friandises offert par le CCAS et une boîte de chocolats aux personnes de la commune résidant en maison de retraite



En ce qui concerne le centre local d'information et de coordination « Le CLIC » il est rappelé que les personnes de plus de 60 ans ont à leur disposition cet organisme pour tout ce qui touche aux problèmes administratifs ou soutien et aide à la personne. Il peut être contacté à Aurillac (locaux du CCAS de la Ville) 12 rue de de la Coste, téléphone 04 71 45 47 46 ou appeler la Mairie de Reilhac 04 71 63 00 63.



Pour information notre commune reste membre de l'Epicerie Sociale qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS de la Ville Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société St Vincent de Paul.

Elle s'adresse aux personnes en difficultés financières momentanées dont le dossier a été constitué auprès d'un travailleur social et accepté en commission d'admission. Les personnes répondant à ces critères peuvent ainsi bénéficier d'un pouvoir d'achat mensuel réduit à l'Epicerie Sociale - 14 Rue Méallet de Cours - 04 71 63 68 96.

Le Maire et son Conseil Municipal remercient tous les Bénévoles qui s'investissent et qui mettent en pratique la solidarité au service de ceux qui peuvent se trouver en difficulté.

L'Adjoint
André Freyssinier

Centre social Vallée de l'Authre



L'assemblée générale du centre social a eu lieu à Vercuères le 12 juin 2012



Rapport moral de la présidente

2011 aura été une année riche : Grâce à la réalisation de bilans, nous avons pu écrire de nouveaux projets : projet social, projet d'animation collective famille, projet du Relais Petite Enfance. Ces nouveaux projets qui nous permettent d'avancer

sur nos objectifs ont été validés par la CAF. Nous avons également réalisé le diagnostic du Contrat Enfance Jeunesse ce qui a demandé du temps et de l'investissement à l'ensemble de l'équipe.

Le projet social 2012-2015 est le prolongement du projet 2011-2012, il doit cependant prendre en compte les modifications ayant eu lieu en 2011-2012 et porter de nouveaux objectifs. Son écriture a donc nécessité un nouveau bilan et un nouveau diagnostic sur les 2 ans écoulés. Le centre social étant toujours en évolution depuis sa création, le bilan et le diagnostic ont été un moment fort pour la structure

Les grandes lignes du projet social sont les suivantes

- Arriver à maintenir l'offre de services pour les familles **en prenant en compte la diminution des aides publiques.**
- Permettre aux familles de continuer à fréquenter les structures de loisirs **afin de leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale.**
- S'adapter en réfléchissant chaque année à la meilleure adaptation des ALSH sur le territoire (**prendre en compte les remarques des familles mais aussi la réalité du territoire**).
- Maintenir et améliorer les actions du secteur famille **en développant les partenariats.**
- **Dynamiser le Relais Petite Enfance grâce au passage à ½ temps de l'animatrice.**
- Maintenir les liens avec les partenaires (IME -Maison Accueil Spécialisée-) et entretenir l'existant sans créer pour autant de nouvelles actions.
- **Construire une réflexion autour de la jeunesse et des ados sur notre territoire.**

Le centre social de la vallée de l'Authre renforce année après année son identité intercommunale.

- Porté par l'ensemble des adhérents, il s'adapte dans la mesure du possible à leurs demandes sur son territoire. En 2011, suite à une forte demande des familles, **le centre social a mis en place les repas les mercredis non libérés sur le site de Crandelles.**

- Porté par les bénévoles qui composent ses instances, il cherche les solutions les plus adaptées pour chacune des communes dans leurs particularités et pour les 7 communes dans leurs axes de développement politique commun.

- Le centre social de la vallée de l'Authre est un foyer d'initiative, il est à ce jour capable de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble des habitants de son territoire sans pour autant avoir engendré des dépenses d'investissement sur le territoire.

- Le centre social doit continuer à trouver sa juste place, son développement ne peut se faire dans l'autarcie et doit tenir compte des partenariats et des autres territoires pour se structurer et se consolider. Ainsi en 2011, le travail de partenariat avec le théâtre d'Aurillac et l'ADEPA a permis de décentraliser certains spectacles et ainsi proposer de nouvelles actions culturelles de qualité sur nos communes.

Je voudrais souligner l'importance du travail réalisé au sein de l'Association Départementale des Centres Sociaux qui permet à l'ensemble des structures de se mobiliser collectivement et de porter une parole unique auprès de nos interlocuteurs.

Je tiens à féliciter l'équipe entière du centre social qui œuvre au quotidien. Pour gérer cette structure, je tiens également à adresser mes remerciements à l'ensemble des bénévoles du conseil d'administration qui participent activement aux différentes réunions et rencontres avec l'ensemble de nos partenaires. C'est pour moi un réel plaisir de présider cette instance où les débats se déroulent toujours dans une ambiance constructive.

J'ajouterais qu'en 2011, le centre social a ressenti les difficultés financières grandissantes pour les familles du territoire. Malgré ces difficultés couplées aux diminutions des aides publiques nous pouvons maintenir l'ensemble de nos actions. En effet les collectivités territoriales ont continué à nous suivre dans notre développement, je tiens à remercier à nouveau chaleureusement les maires pour leur engagement dans notre projet et à confirmer notre volonté de stabiliser le budget de la structure pour 2013.

Les perspectives étant fixées par le projet social, je souhaite qu'elles se mettent en place dans la dynamique manifestée en 2011 par tous les acteurs.

Je terminerai donc mes remerciements en m'adressant à nos financeurs...

- Les mairies des 7 communes
- La CNAF et la CAF, la MSA, la CABA, la DDCSPP, le conseil général.

...et à l'ensemble de nos partenaires

L'ADAPEI : l'IME de Marmanhac, la Maison d'accueil spécialisées de la Feuillaie - Familles rurales Jussac - le théâtre d'AURILLAC - l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac - les Amicales de Parents d'Elèves du territoire - les directeurs d'écoles et leurs équipes - la maison de retraite de Reilhac, le CIDFF...



Une réunion des membres du centre social a eu lieu à la Mairie de Reilhac avec les maires des 7 communes pour présentation du budget le 10 03 2012.

Pour le bureau et le Conseil d'administration

La présidente
Andrée SARRAZIN

Centre social Vallée de l'Authre



ALSH du mercredi

Dirigé par Anne DELHOSTAL 06 45 15 03 29

ACCUEIL DE LOISIRS SITE DE CRANDELLES Crandelles-Jussac-Naucelles-Teissières de cornet

Horaires d'accueil du CENTRE SOCIAL de la vallée de l'AUTHRE
lundi-mardi-jeudi de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 13h30 à 17h30
tél : 04.71.47.24.10 mail : centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr

PUBLIC	3-12 ans accueil des enfants de Reilhac-Naucelles-Jussac et Crandelles, et teissières de cornet		
LIEU	Maison des loisirs		
HORAIRES Mercredi après-midi	Repas à midi - Repas préparés et servis à la cantine de l'école de Crandelles par l'ESAT de St Cernin - Goûter fourni à 16h00 Accueil de 13h30 à 14h00 à l'école de Crandelles de 13h30 à 13h45 Début des activités à 14h00 - Les activités se termineront à 17h30 - Goûter fourni à 16h00 Départ échelonné de 17h30 à 18h00		
HORAIRES Mercredis Libérés	Accueil de 7h30 à 9h00 - Début des activités à 9h00 - Les activités se termineront à 11h30 Repas préparés et servis à la cantine de l'école - Goûter fourni à 16h00 Après-midi : accueil de 13h30 à 14h00 - Activités de 14h à 17h 30 - Départ échelonné de 17h 30 à 18h00 Liste des mercredis libérés 2012-2013 : Mercredi 19 septembre 2012 - Mercredi 03 octobre 2012 - Mercredi 17 octobre 2012 - Mercredi 28 novembre 2012 - Mercredi 19 décembre 2012 - Mercredi 23 janvier 2013 - Mercredi 3 février 2013 - Mercredi 20 mars 2013 - Mercredi 10 avril 2013 - Mercredi 29 mai 2013 - Mercredi 12 juin 2013 - Mercredi 26 juin 2013		
TRANSPORT Des transports gratuits sont mis en place sur les communes de Jussac, Reilhac et Naucelles Les parents peuvent venir chercher ou amener leurs enfants directement sur le centre de loisirs s'ils ne souhaitent pas bénéficier du transport	Mercredi après-midi - Arrivée du bus à Crandelles vers 12h30 pour le repas		
	HORAIRES	Départ après l'école	Retour
	NAUCELLES	11H45	18H15 au buron
	REILHAC	12H00	18H20 école
	JUSSAC	12H15	18H25 centre de loisirs
	Mercredi libéré		
	HORAIRES	Lieu de rendez-vous	Départ
JUSSAC	Centre de loisirs	7h30	18h25
REILHAC	école	7h35	18h20
NAUCELLES	Le buron	7h40	18h15
INSCRIPTION	Chaque mois veuillez inscrire vos enfants auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou sur l'accueil de loisirs Inscription à la 1/2 journée avec repas ou sans repas (sauf journée de sortie inscription obligatoire toute la journée- prévoir pique - nique selon planning mensuel) - Inscription obligatoire la semaine précédant l'ALSH pour les repas Documents à fournir : dossier famille (renouvelable chaque année à partir de septembre) n° de sécurité sociale- n° allocataire CAF / MSA justificatif du QF - Photocopie du carnet de santé (précisez les allergies)- fiche de fréquentation mensuelle- FICHE SANITAIRE de liaison. Attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire.		
ACTIVITES	Planning disponible en mairie au trimestre ou au centre social Les 1 ^{ers} mercredis du mois piscine à Aurillac. Dans la mesure du possible 1 sorties commune aux 2 centre 1 fois tous les 2 mois		
PAIEMENT ET FACTURATION	Tarifs CLSH au QF-Facture envoyée chaque fin de mois - règlement possible en plusieurs fois- Absences maladie justifiée : certificat médical dans les 2 jours - NON FACTUREE Absence non signalée-FACTUREE Absence signalée plus de 8 jours avant le mercredi(s) d'absence - NON FACTUREE Absence signalée le jour même - FACTUREE		
ENCADREMENT	Une directrice Anne DELHOSTAL et 2 animateurs (trice) sur chaque lieu d'accueil (dont 1 responsable : Laure CAUFEYT)		



ALSH février et Pâques

Dirigé par Anne DELHOSTAL 06 45 15 03 29

Les enfants du territoire Intercommunal peuvent bénéficier de l'ALSH de Jussac, géré par Familles Rurales, pendant les petites vacances, une semaine en Février et une semaine à Pâques. Le Centre Social Vallée de l'Authre met gratuitement à disposition la directrice du centre de loisirs et gère la logistique.

Date des centres de loisirs février et pâques pour 2013:

Vacances de février : Du 25 au 1^{er} Mars 2013

Vacances d'Avril : Du 22 Avril au 26 avril 2013

ALSH Eté

- Accueil de loisirs sans hébergement de Naucelles géré par le Centre Social
- Accueil de loisirs sans hébergement Marmanhac/Laroquevieille géré par le Centre social
- Accueil de loisirs sans hébergement de Crandelles géré par le Centre Social

La RUCHE à Jussac géré par Familles Rurales de Jussac

ACTIVITES ADOS 12-17 ANS

Animateur : Nicolac RABHI par mail nicolasrabhi@orange.fr ou au 04.71.47.24.10

- Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes
- Pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet
- Pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël...aide aux associations.)
- Pour pratiquer des activités

Un accueil jeune est ouvert pour les 14-17 ans sur les communes de Jussac salle des jeunes la grange (20h00-22h00 le vendredi) et de Naucelles au buron (14h00-18h00). Possibilité de ramassage sur les autres communes. Des activités pour les 12-17 ans sont proposées tout au long des vacances scolaires (sorties à la journée-camps)
Photon n°100 2729 / 100-2735

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Animatrice Laure Caufeyt au 06.78.64.51.58 ou au 04.71.47.24.10 le lundi après-midi

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les Assistantes Maternelles et les parents. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles Marmanhac, des soirées à thème (en partenariat avec la structure multi-accueil) et assure une permanence téléphonique tous les lundis après -midi.

LE SECTEUR FAMILLE

Référent famille : Stéphane LACHAZETTE - mairie de Jussac 04.71.46.65.44

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre. Des ateliers adultes divers sont gérés par les adhérents :

- Atelier lecture (échange autour de vos lectures)
- Atelier cuisine (échange de savoir-faire)
- Atelier dessin
- Atelier l'authre voix (chorale)
- Atelier l'Authre et Moi (théâtre)
- Atelier modelage
- Atelier éveil musical (pour les enfants)

Des promenades en famille, un atelier cinéma, des spectacles, des soirées sont proposés aux familles tout au long de l'année.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Référent famille - Stéphane LACHAZETTE - mairie de Jussac 04.71.46.65.44

L'accompagnement à la scolarité c'est : une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école, encadrée par des bénévoles. L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel - contribuer ainsi à la réussite scolaire.

Le programme d'activités du secteur famille se construit avec les habitants à chaque rentrée.

La Plaquette est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les communes et disponible dans les secrétariats de mairie. Vous trouverez également des informations sur le site de votre commune.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune

ou au centre social de la vallée de l'Authre au 04.71.47.24.10 (le lundi - mardi - jeudi et vendredi après-midi)

Adhésion au Centre Social obligatoire : 3,5 € enfant, 5,5 € adulte ou 10 € famille

Une soirée récréative rassemblant l'ensemble des ateliers du centre social a eu lieu à Crandelles au mois de juin 2012.



La Directrice



REILHAC et la CABA

Durant l'année 2012, les délégués de la CABA ont participé aux bureaux, aux Conseils communautaires, ainsi qu'aux commissions de travail qui élaborent les projets pour les valider en conseil communautaire ou en bureau.

Au niveau de Reilhac les travaux importants pour l'assainissement ont été achevés raccordement des eaux usées à la station d'épuration à Jussac. Cette réalisation permettra de fermer deux stations à Reilhac devenues caduques et onéreuses en entretien courant. Les réseaux d'eau vont être rénovés à Lagarde.

Au niveau des transports la CABA a implanté un abri bus sur la place et la commune a bénéficié qu'un transport à la demande sur Brousse soit mis en place à titre expérimental pour les vacances scolaires avec pérennisation du mercredi.

La commission Politique de la Ville se réunit régulièrement afin d'élaborer un projet communautaire pour les activités des jeunes ainsi que la prévention en liaison avec le Centre Social Intercommunal de la Vallée de Authre.

Ces actions ciblées sur la commune de Reilhac sont importantes, cependant les projets structurants permettent aux 25 communes de l'Agglo de profiter de services importants et de vivre comme une grande ville, la Médiathèque, les tribunes du Stade Jean Alric, le Prisme, un service de transport pour les habitants.

Le site internet de la commune est opérationnel. Ce site par convention avec la CABA est géré par le service informatique.

Vous pouvez consulter le site et communiquer avec la Mairie par messages et proposer vos manifestations.

Adresse du site : www.reilhac.fr

Adresse du site CABA : www.caba.fr

Le Représentant de la commune
Bernard Laveissière

PRIX DE L'EAU

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix global de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2012, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³ à :

Éléments de facture	Eau potable	Assainissement	TOTAL
Abonnement annuel	48,00 €	19,00 €	67,00 €
Prix du m ³ EAU 1,07 € *	128,40 €		128,40 €
Prix du m ³			
ASSAINISSEMENT 1,41 €		169,20 €	169,20 €
Prix du m ³			
ASSAINISSEMENT			
(Redevance Collecte Adour Garonne) 0,22 €		26,40 €	26,40 €
Agence de l'Eau Adour Garonne			
(Redevance pollution 0,293 *	35,16 €		35,16 €
Prélèvement sur la ressource naturelle 0,0388*)	4,66 €		4,66 €
T.V.A. (*sur l'eau) 5,50%	9,25 €		9,25 €
T.V.A. (sur l'assainissement) 7,00%		13,69 €	13,69 €
TOTAL	225,47 €	228,29 €	453,76 €

Soit 1,88 € pour le m³ d'eau non assaini et 3,78 € pour le m³ d'eau assaini.

Fosse septique abonnement annuel visite SPANC 25,68 € ttc.



LE FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE A REILHAC

Le samedi 18 Août 2012 la Compagnie de Théâtre l'UNITE s'est rendue à REILHAC dans le cadre du THEATRE DE RUE.

C'est dans la zone de la plate forme d'activité qu'elle a offert un beau spectacle aux Reilhacois. Environ 150 personnes ont participé à ce spectacle de qualité la Shaka (plat haïtien) joué par ses acteurs échappés du sinistre de 2010 avec une insolente énergie.

Les spectateurs ont pris conscience de la réalité haïtienne à travers de courtes scènes de théâtre bien appréciées par le public.

Pour clôturer, le Comité des fêtes a organisé une buvette qui fut un moment convivial où acteurs et spectateurs se sont rencontrés et ont pu échanger devant une boisson.



L'ADJOINT
André
Freyssinier

FÊTE DE LA RANDONNÉE 2012



Cette journée organisée par la CABA en partenariat avec les communes de Reilhac Naucelles et leurs associations respectives, avec la participation des Accompagnateurs en montagne du Puy Mary, a été très appréciée par l'ensemble des participants ou la solidarité était très présente entre les bénévoles et les handicapés moteurs avec la conduite des joëlettes mises à disposition par l'Association des Paralysés de France.



Le départ le samedi en fin d'après midi était organisé à partir du stade de foot à Reilhac, en présence du Maire Jean Pierre Picard, une centaine de marcheurs ont participé à cette fête de la randonnée dont un passage était programmé au hameau de Reilhaguet



Le retour s'est effectué assez tard dans la nuit ou les étoiles ont joué le jeu... et témoigné d'une belle journée ensoleillée.

La satisfaction des randonneurs devrait certainement amener les organisateurs à renouveler l'expérience.

L'Adjoint
André Freyssinier



Repas du personnel



REPAS PERSONNEL

Comme chaque année le personnel communal s'est retrouvé pour une soirée conviviale lui permettant de communiquer et d'échanger sur les diverses activités auxquelles ils sont confrontés chaque jour mais aussi de déguster un bon repas et fêter le Nouvel An.

Cette année c'est le 25 Février 2012 qui avait été choisi : agapes, chants danses étaient à l'ordre du jour. Mr le Maire Jean Pierre Picard était présent ainsi que le conseil municipal et chacun a pu apporter sa contribution à cette soirée empreinte de gaieté et de plaisirs culinaires.

Tradition à conserver...

L'Adjoint
André Freyssinier



Les AMIS DE BROUSSETTE

L'habitude est prise par tous les habitants et amis de Broussette de se retrouver le premier dimanche de septembre autour d'un convivial repas champêtre. Nous remercions Jean Louis et Claudine les enfants de « Fanfi » qui nous a hélas quitté cette année et qui ont bien voulu mettre à notre disposition leur grand jardin ce qui a permis l'installation de 2 chapiteaux, et du matériel nécessaire. En plus pour faciliter cette petite manifestation ils ont également mis à disposition l'ouverture de leur maison.

Le repas fut très apprécié, car Pascal Mazet aidé de son ami Reilha-cois Michel LORCA n'ont pas hésité à mettre comme l'on dit « les petits plats dans les grands », d'où la



réussite d'un délicieux pavé de bœuf et pour l'occasion de Salers. Bonne initiative, à renouveler votée à l'unanimité.

L'après-midi, pour une remise en forme, pétanque pour les uns, promenade pour les autres ou choix de facilité la sieste, étaient organisés pour tout le monde, avec semble-il une prédominance pour la sieste, mais il n'y a pas eu de contrôles....

Rencontre très conviviale qui permet à tous les habitants de Broussette de mieux se connaître et d'échanger durant une agréable journée.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à son organisation.

Pour les Amis de Broussette
Thierry Fontanille

Maison de retraite les Prés Verts



L'année 2012 a été une année riche en nouveautés à la maison de retraite les Prés Verts.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier ce n'est pas une mais deux animatrices qui officient dans l'établissement, celles-ci proposent différentes activités et animations quotidiennes aux résidents de l'établissement.

Cette année 2012 a été marquée par deux événements, tout d'abord, la création de l'amicale des résidents. Lors de l'assemblée générale du mois de juin le bureau de l'association a été mis en place et pour sa première action, c'est conjointement avec l'établissement que le pique-nique du 14 juillet était organisé. Mais hélas le beau temps n'était pas au rendez-vous, le repas c'est donc déroulé à l'intérieur, et la « le savoir faire », à toute épreuve, des cuisiniers de l'établissement a largement rétabli la convivialité et satisfait tous les Résidents. A noter que l'ensemble des recettes de cette journée est allé dans les caisses de l'amicale constituant ainsi un début de trésorerie destinée à financer d'autres animations ou manifestations.

Autre temps fort de la vie de l'établissement, le 30 octobre 2012, l'établissement a reçu la labellisation de l'office national des anciens combattants, cette reconnaissance est la preuve du travail que fait le personnel et son directeur tout au long de l'année pour la bonne prise en charge de nos résidents dans la structure.



Le 12 décembre 2012 les résidents ainsi que les enfants du personnel ont reçu la visite du père Noël. Visite aussi bien attendue par les petits que les grands puisque cette année le père Noël est arrivé en calèche, ce qui lui a permis de transporter beaucoup de jouets. Un grand moment de fête et d'animation pour tous.



Comme tous les ans et tout au long de l'année de nombreuses animations sont proposées aux résidents de l'établissement, aussi bien des ateliers cuisine ou pâtisserie, que des jeux de mémoire, ou des jeux de culture générale, de la musique, de la chanson, des soins esthétiques...

L'arrivée des deux animatrices à mis beaucoup de vie dans cet établissement qui commence à bien s'inscrire dans le paysage local. Cela permet aussi de participer à la vie de la commune, notamment lors de l'organisation du vide grenier de l'amicale, de profiter des activités de la commune ou des liens pouvant se créer avec l'école.

Une réunion du Conseil de la vie Sociale s'est tenu le 10 12 2012 où ont été évoqués divers sujets concernant la vie de l'établissement.

Le Directeur
Mr Berthet

UN NOUVEAU DIRECTEUR A LA MAISON DE RETRAITE

C'est en présence de Jean Pierre Picard Maire, de Monsieur Lantuejoul Président des Cités Cantaliennes de l'Automne, de Madame Cutajar Directrice Générale de l'Association que le nouveau Directeur Monsieur Ludovic Manas prenait ses fonctions à la Maison de Retraite de Reilhac ce 21 Janvier 2013 en remplacement du Directeur Monsieur Berthet qui en avait exercé les fonctions depuis son ouverture. Bienvenue à Monsieur MANAS et merci à Monsieur Berthet pour son travail et la mise en marche de cette structure.

Association « Amicale des Prés Verts » à la maison de retraite de reilhac



C'est sous l'impulsion de Mr Berthet Directeur et du Personnel que cette Association a vu le jour à la Maison de retraite le 14 JUIN 2012.

Son principal objectif : favoriser la mise en place d'activités pour les Résidents concernant, l'animation, l'organisation de diverses manifestations, divers divertissements venus de l'extérieur, la recherche de nouveaux matériels et financiers permettant de développer l'offre d'animations, faciliter en même temps les échanges entre les familles résidents et personnel et pour tout résumer travailler en adéquation avec le projet de vie de la résidence.

L'Association de par son financement provenant de cotisations, de dons divers, peut être de subventions des communes associées, d'organisation de manifestations internes, quines, tombolas etc... se retrouve avec son budget propre dont elle peut disposer pour ses activités.

Comme toute association elle est régie par la loi 1901 et peuvent en faire partie les résidents, leur famille.

Pour sa première manifestation elle concerne l'organisation dans les locaux extérieurs de la Maison de Retraite du vide-grenier le 16 Septembre 2012 qui a connu un très bon succès avec plus de 20 exposants permettant ainsi à l'amicale d'améliorer sa trésorerie. C'est un début très encourageant, et à l'avenir l'équipe sera certainement rejointe par de nombreux bénévoles en particulier des familles des résidents pour apporter un soutien logistique pour assurer un bon fonctionnement de l'amicale.

D'autres manifestations sont déjà prévues pour 2013 : concours de belotte, une marche au printemps, un vide grenier en Septembre et sans doute d'autres s'intercaleront dans ce premier programme.

Toute l'Equipe de cette amicale reste à votre écoute et souhaite aux résidents et à leur famille ses vœux de bonne année 2013 et beaucoup d'activités pour les Résidents.

Le bureau



A ce jour les membres élus du bureau sont :

- **Présidente** : Mme Colette Moulier
- **Vice Présidente** : Mme Stéphanie Autesserre
- **Trésorier** : Mr Fabien Palat
- **Trésorière Adjoint** : Stéphane Semeytet
- **Secrétaire** : Mme Adeline Donore
- **Secrétaire Adjoint** : Laurent Palat

Pour tout contact s'adresser au Secrétariat, tél :04 71 46 24 40.



Ecole Auguste Bancharel



Effectifs : 73 élèves

Equipe enseignante :

- Madame VIDAL : PS/MS
- Monsieur TOIRE : GS/CP
- Madame SOULIE : CE1/2
- Madame TEIL : CM1/2

ATSEM : Madame LAJARRIGE Claudine
Mademoiselle LABERTRANDIE Delphine

Agents territoriaux : Madame LEYBROS Simone/ Madame LACOSTE Cathy

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30 - 13h30/16h30

Aide personnalisée : 12h50 /13h20

L'équipe enseignante a choisi d'axer son travail sur la maîtrise du socle commun. La maîtrise de la langue s'articulera autour des projets suivants :

- Présentation d'une pièce de théâtre : « Le problème » pour la classe de CM
- Présentation de chants et participation au dispositif « Ecoles en chœur » pour la classe de CE.
- Mise en scène du conte musical « Le Petit Chaperon Rouge » pour les classes de maternelle et GS/CP.

Le volet mathématiques sera travaillé à partir de la résolution de problèmes avec la participation à un rallye mathématiques pour les classes de CE/CM et la création de jeux pour les petites classes.

La personnalisation des parcours s'effectuera autour de la poursuite des projets personnalisés de réussite éducative et de l'aide personnalisée.

La vie citoyenne et scolaire s'articulera autour de l'élaboration de règles et leur respect.

La classe de GS/CP effectuera un séjour au Lioran au mois de juin 2013. Les classes de CM et CE visiteront la grotte de Pech Merle dans le Lot. La classe de PS/MS se rendra à la ferme pédagogique de Daudé à Omps. Les enfants participent à des regroupements sportifs (athlétisme, gymnastique, cross) et vont à la piscine. Ils assistent à des spectacles (contes, Jeunesses musicales de France). Ces sorties sont financées par l'APE et la mairie.

Les classes de PS/MS et de GS/CP font des décloisonnements le matin et l'après-midi. Les classes de CE/CM effectuent des décloisonnements en arts visuels et en éducation musicale le jeudi après-midi.

TEIL Fabienne
Directrice de l'école



Une commune qui continue à se développer

INVESTISSEMENTS

REILHAC ET SON CONSEIL MUNICIPAL DANS LA CONTINUITE

Pas de répit... Depuis 1989 et principalement ces dix dernières années la commune n'a pas connu de trêves dans l'investissement :

1 - Maison de retraite inaugurée en Janvier 2010



2 - Lotissement du Pré Vert 2011



3 - Local Technique 2011 2012



4 - Terrain de Pétanque avec local de réception 2012

5- Terrain d'Entraînement de Football éclairé 2012



6 - A venir début 2013 une cantine scolaire située dans le collectif de 4 appartements mis en place par Logisens entre Maison retraite et l'École, et de plain-pied avec la cour.



Une commune qui continue à se développer

20 OCTOBRE 2012 - INAUGURATION

LOCAL TECHNIQUE - TERRAIN DE PETANQUE - TERRAIN ENTRAINEMENT FOOT



Faisant suite aux divers investissements réalisés sur la commune depuis 1989, évoqués par le Maire Jean Pierre Picard dans son discours, aujourd'hui cette inauguration concerne ceux qui sont venus s'y rajouter et commencés en 2010 après la construction de la Maison de Retraite. Ils ont d'abord vu naître le local technique qui en reste l'élément central et dont la construction s'est poursuivie durant deux ans pour se terminer en 2012 après avoir subi quelques modifications en cours de route suite aux conseils de l'architecte des bâtiments de France dans le cadre des monuments historiques et aussi du Conseil Municipal avec l'intégration d'un local pour le club pétanque et une salle de réunion pour les associations.

Puis, ont suivi dans la foulée la mise en place du terrain de boules et le terrain de foot qui ont nécessité d'importants travaux de nivellement.

Ces travaux ont fait l'objet d'une sympathique inauguration, avec en plus la reconnaissance du Maire, du Conseil Municipal et des Reilhacois envers notre Ami Louis Faugère dont ce local technique portera le nom.

Après avoir accueilli l'ensemble des invités ayant répondu à l'invitation arrivait, le ruban tenu à ses extrémités par les petits enfants des familles Faugère et les personnalités présentes, les ciseaux étaient confiés à Monsieur le Préfet qui, pour respecter la tradition, le coupait et en distribuait quelques morceaux à son entourage en signe de souvenir de cette inauguration.

Il revenait à Monsieur le Préfet de dévoiler la plaque sur laquelle est inscrit le nom de Louis Faugère.



Une commune qui continue à se développer

Puis venait le moment de la visite des installations sous la conduite et les commentaires du Maire Jean Pierre Picard : terrain de foot, Terrain de boules, chemins de promenade et pour terminer le local technique où la cérémonie d'inauguration allait se poursuivre.



Face aux nombreux invités présents, le Maire Jean Pierre Picard entouré de son Conseil Municipal s'adressait pour les remercier aux nombreuses Personnalités ayant répondu à son invitation : Mr le Préfet : Marc René Bayle, le Député Maire d'Aurillac : Alain Calmette, le Sénateur et Président de la CABA : Jacques Mezard, le Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie, les Maires, les Présidents des Associations, les Elus, les Habitants de Reilhac.

Il excusait le Sénateur Pierre Jarlier, Alain Marleix Député ancien Ministre, Vincent Descœur Président du Conseil Général, Francisco Architecte des Bâtiments de France, l'architecte Daniel Marot, Bernard Delcros Président de Logisens, Richard Bazelle Directeur Logisens, Roure Président de la ligue Auvergne Pétanque, Combes Président du Comité de Pétanque du Cantal.



Puis Monsieur le Maire souhaitait la bienvenue à l'ensemble des invités :

« Je tiens tout particulièrement à vous remercier de votre présence aujourd'hui à l'occasion de l'inauguration du local technique et de la plateforme multi-activités que vous venez de découvrir au cours de cette visite. »

En quelques lignes il retrace l'historique de l'ensemble des réalisations à partir de l'achat par la commune d'une importante réserve foncière dans le centre de Reilhac qui s'avèrera comme les véritables fondations de l'urbanisation de tout un secteur...

« Dès mon arrivée à la tête de la commune de REILHAC en 1989, nous avons eu à cœur, avec le Conseil Municipal, de réaliser une réserve foncière de plus de 5 hectares dans le centre bourg pour une urbanisation structurante du cœur de notre village.

Une commune qui continue à se développer



Le projet était certes ambitieux, créer un nouveau centre ville en plein cœur du quartier ancien tout en se préoccupant des équilibres avec l'existant. Equilibre entre l'Habitat et le Travail, Equilibre des Constructions mais aussi nos différentes réflexions inscrites dans la durée nous ont amenés à construire la Maison de retraite en rez-de-chaussée d'une capacité de 68 lits, un lotissement de 9 pavillons, le local technique, le terrain de pétanque homologué permettant l'organisation de compétitions de haut niveau et un deuxième terrain de foot réservé à l'entraînement, équilibre du Cadre de Vie.

Tous ces investissements : la résidence des Prés Verts, le Lotissement, le local technique et les différents espaces de jeux, en jouant avec les formes et les volumes du bourg, s'y intègrent parfaitement et le prolongent dans son équilibre et au paysage pour offrir un véritable ensemble bâti harmonieux dont nous sommes relativement fiers ainsi que nos concitoyens.

Tous ces investissements, auxquels il convient de rajouter l'accès à la MAPAD avec la création d'une rue nouvelle, la réfection sécurisée de l'Allée de Messac, sont d'un montant total de 9 273 000 € TTC qui ont permis de soutenir nos entreprises locales et les emplois de notre bassin de vie avec en plus, la création de 45 emplois pour la résidence Les Prés Verts. »

Et pour le Maire ce chantier n'est pas encore complètement terminé, cette inauguration ne concerne pas le dernier projet dont l'étude est déjà bien avancé pour l'Architecte Mr Marot et devrait être mis en chantier début 2013 il explique et en donne le contour :

« Sur cet espace, le dernier projet est en cours d'élaboration. Il s'agit de la construction de 4 logements locatifs réalisés par Logisens ou se rajoutera la cantine scolaire.

Ce projet consiste à édifier un bâtiment sur 3 niveaux avec des logements sur les deux niveaux bas, la cantine scolaire et sa cuisine sur le niveau haut permettant une jonction avec l'école par la cour.

Cet ensemble immobilier qui se situe entre la Maison de retraite et l'école.... s'intégrera au bâti existant, et la mutualisation avec LOGISENS permet sa réalisation à moindre coût. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Ce projet viendra boucler l'aménagement de cette réserve foncière qui est le fruit d'un long travail de 4 mandats successifs sachant bien entendu que nous nous sommes pas focalisés uniquement sur ce secteur : construction de la mairie, réfection de la place publique avec enfouissement des réseaux et des rues du bourg ancien, réfection des rues du lotissement des Landes, réfection de la traverse de Brousse, quatre lotissements, pour ne citer que les plus importants. »

Suite à ces rappels, Jean Pierre Picard donne les raisons de ces choix pour ces derniers travaux inaugurés ce jour :

«La construction du local technique était devenue indispensable. La commune n'a cessé de s'agrandir avec de nouvelles constructions, des charges d'entretien en développement constant, des prestations supplémentaires en tout genre et stocker les matériels plus nombreux aujourd'hui et bien évidemment, faciliter le travail des employés communaux.

Cela fait partie de l'évolution normale et incontournable d'une commune en extension (764 habitants en 1989 - 1 072 en 2012).

Je profite de la circonstance pour rendre hommage au personnel communal... nos personnels ont acquis un mérite et nous avons peu d'occasions de le souligner.

Une commune qui continue à se développer

Le local technique occupe le rez-de-chaussée, le premier étage est destiné au milieu associatif avec une salle de réunion et un local aménagé pour le club de pétanque « Le Tilleul Reilhacois »

Le Maire en profite pour citer les bénévoles qui assurent l'animation de la commune

«Nous avons la chance à REILHAC d'avoir un tissu associatif dense et vivant qui s'est développé à l'image de sa commune, je me félicite de pouvoir aujourd'hui devant vous tous, remercier les nombreux bénévoles qui s'investissent chaque jour sur le plan associatif mais aussi sportif. La plupart des responsables nous font le plaisir d'être présents aujourd'hui.

Le conseil municipal s'efforce, selon ses moyens, de leur apporter les aides indispensables à leur fonctionnement et de mise à disposition des structures pour améliorer leur fonctionnement.

Avec cette plateforme multi-activité, nous pensons leur apporter un soutien de mieux vivre et récompenser leurs efforts et leurs actions bénévoles pour l'animation de la commune, mais et surtout, pour les jeunes en leur offrant la possibilité de s'épanouir dans leur village.

Le terrain de pétanque a été conçu de façon à pouvoir satisfaire ce club mais en même temps permettre d'organiser des compétitions de haut niveau avec un éclairage spécifique. Ce terrain permettra je n'en doute pas au club de continuer à mettre en place ses diverses manifestations et en particulier celles s'adressant à l'ensemble des handicapés de l'ADAPEI. A ce titre, je voudrais rendre hommage à l'équipe du Tilleul Reilhacois qui accueille chaque année depuis 6 ans les 70 licenciés des CAT de l'ADAPEI d'Aurillac. »

Pour terminer ces énumérations le Maire cite la réalisation du terrain de foot :

« Avec plusieurs équipes de foot, le Groupement de la Vallée de l'Authre, centre de formation de jeunes footballeurs, et les équipes du club, le terrain d'Honneur trop sollicité devait être délesté, ce qui nous a décidé à la création d'un deuxième terrain d'entraînement avec éclairage adapté aux entraînements de nuit. »

Il donne quelques chiffres sur le montant de ces investissements :

« Ces équipements d'un montant total de 760 000 € TTC correspondant au Local technique pour 411 000 €, la plate forme multi activités pour 229 000 € et l'éclairage pour 120 000 € ont été financés par des emprunts, des subventions d'Etat :

la DETR en 2011 pour 25 570 € - la DGE en 2010 pour 24 278 € - la DGE en 2009 pour 37 901 € la réserve parlementaire de Mr MARLEIX pour un montant de 30 000 €, la participation du syndicat départemental d'Énergie du Cantal pour 35 150 € et une subvention de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au titre du Centre National du Développement du Sport pour un montant de 15000 €.

Après avoir remercié les divers organismes qui ont accompagné ces projets par leurs aides financières... mais aussi ceux qui ont participé au projet, le cabinet d'architecte MAROT, le cabinet CLAVEIROLE ET COUDON, le CAUE, la CABA, le Conseil Général et les 12 entreprises qui ont participé à la construction et la CABA :

« Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier notre Cher Président de la CABA et son équipe pour les gros travaux d'assainisse-

ment de la Vallée de l'Authre puisque les deux stations d'épuration de REILHAC ont été supprimées, nos effluents étant transférés sur la station d'épuration de Jussac qui a été réhabilitée pour l'occasion de tous ces travaux »

Il s'adresse ensuite à l'ensemble des présents :

« Une nouvelle fois, je voudrais vous dire ma fierté et celle du Conseil Municipal de vous recevoir aujourd'hui, Monsieur le Préfet, Messieurs les



Une commune qui continue à se développer

parlementaires, Messieurs les Maires, Messieurs les Elus, Messieurs les directeurs, pour vous montrer que la commune de REILHAC reste une commune où il fait bon vivre au sein d'une communauté d'agglomération forte et dynamique. »

Puis évoquant Louis Faugère :

« Pour en terminer je veux rendre hommage à notre ami Louis FAUGERE dont nous venons de dévoiler la plaque souvenir sur le local technique. Conseiller depuis 1977, Louis était premier adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme depuis 1989. Il a pris part aux études et à la construction de la Maison de retraite mission dans laquelle vous le savez il n'a pas pu en voir la fin. Il est décédé le 3 Août 2008.



Je peux vous assurer que la construction terminée du local technique qu'il a visionné depuis des années aurait été pour lui aujourd'hui, la plus belle réalisation sur la commune et la plus belle récompense qu'il pouvait offrir au service technique.

Très attaché à sa commune, à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et au monde associatif, sa gentillesse, sa fidélité, son sourire permanent, sa confiance, ses qualités relationnelles resteront pour nous un symbole et un exemple de dévouement.

En ce moment très fort et chargé d'émotion, le Conseil Municipal et moi-même sommes fiers et honorés de dire aujourd'hui à sa famille ici présente : ses enfants et petits enfants, que « JO » comme l'appelaient ses amis a été un grand serviteur pour sa commune avec une générosité totalement désintéressée. »

Suite à ce discours retraçant à la fois l'historique de ces nouvelles installations et leurs descriptifs, les Personnalités étaient invitées à prendre la parole. Pour Jacques Mézard Sénateur Président de la CABA :

Il s'est félicité sur la réalisation d'un tel ensemble dont peut bénéficier l'ensemble des Reilhacois. Pour lui les communes où peuvent s'exercer les compétences de la CABA telle la prise en charge de l'eau ou l'assainissement et autre travaux, peuvent se consacrer à des projets concernant la commune elle-même et offrir des prestations directs aux habitants améliorant ainsi leur cadre de vie. A son tour il rendait hommage à Louis Faugère en mettant l'accent sur les mérites des Elus, dont bien souvent on parle peu, consacrant pourtant beaucoup de temps au service de leur commune dont Louis était un exemple.

A son tour le Député Maire d'Aurillac Alain Calmette, s'est attaché à reconnaître une parfaite cohérence d'aménagement dans ce centre de Reilhac, générant une amélioration du cadre de vie et des retombées économiques sur le Bassin, et de ce fait, permettant à la commune de s'enrichir de nouveaux habitants, et bénéficier d'un mode de vie agréable, apprécié aussi des jeunes quant à ces structures sportives, dans un secteur bien proche d'AURILLAC... Il n'a pas manqué de s'associer à l'hommage rendu à Louis Faugère avec le souvenir d'un élu très dévoué à sa commune et apprécié de tous.

Pour le Préfet Marc René Bayle, il s'est réjoui que l'Etat accompagne de tels équipements structurants pour les communes et qu'il restera attentif à leur développement. Comme ses deux prédécesseurs Mr le Préfet a eu un mot pour Louis, élu, dévoué à sa commune dont le souvenir restera désormais attaché au centre technique.

Avant la clôture de cette cérémonie par un vin d'honneur, et pour marquer cette journée de quelques signatures, le livre d'or de la commune recevait en quelques lignes les appréciations de chacune des personnalités présentes, venant se rajouter à celles des diverses manifestations qui se sont déroulées à Reilhac depuis 1989.

*L'Adjoint aux finances et à la Communication
André Freyssinier*

Association des Parents d'élèves de Reilhac



Comme chaque année, les enfants ont participé à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires, malgré l'effectif réduit de l'équipe active de l'A.P.E.

Ces activités, en grande partie financée par l'A.P.E. sont aussi bien culturelles, sportives, que ludiques.

- **Les sorties culturelles**, avec les expositions, les JMF, le théâtre...

- **Les sorties sportives**, avec USEP, ou encore le Cross intercommunal de la vallée de l'Authre. Cette année les séances de piscines pour les classes de GS au CM2 ont eu lieu avec l'intervention d'un maître nageur pris en charge par l'A.P.E. et des subventions de la mairie pour le transport.

- **Projet pédagogique** placé sous le signe de l'expression orale a été encadrée par M. Tim DALTON.

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également différentes manifestations réparties sur toute l'année :

- **Le Noël des enfants**, une journée bien remplie avec son traditionnel repas organisé par la mairie, l'arrivée du Père Noël malheureusement les promenades à dos d'ânes ont été annulées pour cause de mauvais temps.

- **Le Quine annuel** s'est déroulé à la fin de l'hiver. Cet événement reste un moment de convivialité entre parents et habitants de Reilhac, le tout dans une ambiance chaleureuse.

- Une première cette année, l'A.P.E. s'est lancée dans l'organisation d'une soirée **dansante costumée** réunissant une quarantaine de personnes.

- Le printemps a été marqué par le voyage de découverte à TOULOUSE pour les CM1 et CM2. Ce séjour a été financé par les parents, la municipalité et l'A.P.E.



Les sorties de fin d'année scolaire se sont réparties à :

- La vallée des daims pour les classes de maternelles et CP,
- Le château d'Anjony et un atelier poterie pour les classes de CE et CM.



- L'année s'est achevée par sa traditionnelle **fête de l'école avec un spectacle** préparé par et avec les enfants, en harmonie avec le projet pédagogique scolaire, encadré par Tim DALTON et l'équipe enseignante. L'ensemble des classes a développé sur la moitié de l'année ce spectacle sur le thème de l'environnement en alliant études et compositions artistiques mises en scène lors de la représentation. En soirée un repas champêtre suivi de sa soirée disco ont clôturés cette journée ainsi que cette année scolaire.

Une nouvelle fois un grand merci à la municipalité pour son soutien financier et matériel ainsi qu'aux enseignants, aux parents et membres actifs (certes peu nombreux) qui contribuent à animer l'association et de ce fait l'école de nos enfants.



Association des Parents d'élèves de Reilhac



L'association remercie chaleureusement son président, Alexandre BONNET, démissionnaire, bénévole depuis de nombreuses années.

La nouvelle Assemblée Générale s'est tenue en septembre et le nouveau bureau se compose comme suit :

- Co-présidents : Mme RODRIGUES Claire et M. SALLES Julien
- Trésorières : Mme TOURAILLE Sophie et Mme MARTIN Pascale
- Secrétaires : Mme MAS Claire et Mme MARTIN Isabelle

Une exposition du travail des enfants a pu être admirée par les participants

Le BUREAU



Club des Aînés

REILHAC-NAUCELLES



Bilan de nos activités pour l'année 2012.

Nous avons eu 13 goûters, 5 repas et 2 sorties.

Pour la fête de Reilhac, et celle de Naucelles, nous avons fait la vente de pâtisseries. Merci à toutes les personnes qui les ont confectionnés, et merci à tous nos acheteurs.

Notre trésorière, Mme Jacqueline GASQUET, nous a fait part, courant de l'année, de nos finances qui sont satisfaisantes.

Notre Club a bien fonctionné avec ses 85 adhérents et des finances saines.

Notre Assemblée Générale s'est tenue à Naucelles le 6/12/2012 de nombreux adhérents étaient présents et ont pu écouter les rapports d'activité et de trésorerie de l'année 2012.



De nombreuses activités se sont déroulées dans les deux communes de Reilhac et Naucelles et ont permis aux adhérents de se rencontrer et maintenir ce lien d'amitié et de convivialité qui restent le socle de cette association. En ce qui concerne la trésorerie les résultats restent positifs et malgré quelques départs le nombre d'adhérents s'est refait une bonne santé.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

Les objectifs pour 2013 sont programmés et seront connus dans les jours qui suivent.

Voici le nouveau bureau suite à l'Assemblée Générale du 6 décembre 2012 : sont élus

Présidente : Mme CASSAN Ginette

Vice Présidente : Mme LAVIALLE Marie-Louise

Secrétaire : Mme ASTORG Paulette

Secrétaire Adjointe :

Mme MEILHAC Monique

Trésorière Adjointe :

Mme GRACIA Simone



Cette Assemblée Générale s'est terminée par un très bon repas servi sur place et a permis à tous les anciens d'évoquer les souvenirs passés et de profiter de cette journée conviviale pour envahir la piste de danse sous la « Baguette » de notre accordéoniste Reilhacois.

Le bureau



Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Reilhac Naucelles



L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai : jour de commémoration de la fin de 2^{ème} guerre mondiale et le 11 Novembre : celle de la fin de la guerre de 1914-1918, où nous invitons les autorités des deux communes, la population et les enfants à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie, qui reste encore aujourd'hui, une sombre tragédie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de la gerbe de fleurs au monument, il revient au Maire Jean Pierre Picard (Représenté le 8 Mai par le Premier Adjoint Maurice Labertrandie) et au Président Louis Peyrat, après le dépôt habituel de la gerbe, de lire devant le monument aux Morts les messages du Ministre des Armées et le message de l'Union Française des associations de Combattants et Victimes de guerre (Voir en annexe 1 celui du 11 NOVEMBRE) et enfin après une minute de silence d'inclure dans le programme l'écoute de la Marseillaise.

Le 8 Mai

Je rappelle que c'est par une météo capricieuse, que nous avons commémoré le 8 Mai 2012 jour de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, la pluie nous a accompagné tout au long des cérémonies « merci à tous les présents aux monuments aux morts » c'est après la Messe qui avait lieu à Naucelles, que monsieur le Maire de Naucelles nous a invités au pot de l'amitié.

Puis nous nous sommes retrouvés au restaurant « le Prado » anciens combattants et sympathisants, ainsi que Messieurs les Maires des deux communes qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation, pour un repas en toute amitié.



Le 11 Novembre

La cérémonie du 11 Novembre 2012 avec peu de monde, mais surtout l'absence des enfants des écoles aux monuments aux morts nous a apporté la preuve que la population se désintéresse totalement de l'hommage rendu à ceux qui ont perdu leur vie pour que nous puissions vivre en



Paix, car dans un monde, incertain, et inquiétant, nous devons encore prendre conscience de sa fragilité.

Après les cérémonies à REILHAC et à Naucelles, c'est à Jussac au restaurant du Pont d'Authre que rendez-vous, était pris autour du traditionnel repas offert cette année par Monsieur le maire de Reilhac en présence de Mr le Maire de Naucelles, quelques adjoints et conseillers, et les anciens combattants et les épouses, toujours dans une ambiance de fraternité et de sympathie merci Mr le Maire. Notre Président Louis Peyrat comme « s'il en avait pris l'habitude... » avait mis dans ses bagages son instrument favoris, l'accordéon et a même convaincu notre porte drapeau de se lancer sur la piste. Merci pour cette convivialité et cette solidarité qui donnent un sens à notre quotidien et perpétuent le souvenir.



C'est avec un pincement au cœur que nous avons vu fin août Mr et Mme GERVAUX entrer à la Maison de retraite de Laroquebrou nous pensons à eux. Mr Amblard a fait un stage d'un mois à Vic sur Cère à la maison de repos afin de se ressourcer, nous le remercions car il fait un effort pour être parmi nous à toutes les cérémonies.

Madame BAPTISTE est entrée à la maison de retraite St MARIE à Aurillac au mois de Juin.

A Noël un colis sera attribué à tous les anciens combattants afin de marquer les fêtes de fin d'année.

Le Président
Louis PEYRAT

Composition du Bureau

Président d'honneur : Mr GERVAUX Géraud

Président actif : Mr PEYRAT Louis

Vice-président : Mr RIGAL Marius et TEULIERE René

Secrétaire-tresorier : Mr BRUEL Noël

Porte drapeaux : Mr RIGAL Marius, Mr RAOUX Jean, Mr VAURS Baptiste

ANNEXE 1

Message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre lu par le Président Louis Peyrat.

« Nous célébrons aujourd'hui, le 94^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 Novembre 1918 armistice victorieux pour la France et ses alliés après quatre années de combats meurtriers face à l'Allemagne et aux empires centraux. Il n'est pas une ville, pas un village de France qui ne garde gravé dans la pierre d'un monument, le souvenir de ceux qui sacrifièrent leur vie pour la Patrie et la liberté.

Le 11 Novembre 1918 la France déplorait :

- 1 400 000 morts
- 740 000 invalides
- 3 000 000 de blessés

*- Des centaines de milliers de veuves et d'orphelins
N'oublions pas ce lourd bilan, ni le courage héroïque des soldats de ce conflit, appelé à juste titre (la grande guerre).*

En ce jour de commémoration, rendons hommage aux combattants de tous grades français et alliés, qui ont fait preuve, dans tous les secteurs du front, d'un courage exemplaire méritant la reconnaissance de la nation.

En ce jour de recueillement, associons à l'hommage que nous rendons à nos glorieux aînés, les POILUS le souvenir de tous les morts pour la France, inclinons-nous devant la douleur de leurs familles, si cruellement éprouvées.

L'union française des associations de combattants et victimes de guerre et ses 44 Associations nationales, fidèles au souvenir de toutes celles et tous ceux, victimes de toutes les guerres, invitent la jeunesse à œuvrer pour un monde de paix plus juste, plus solidaire et plus fraternel. »

Comité des fêtes

C'est le 14 janvier 2012 que les membres du Comité des Fêtes se sont réunis autour de la traditionnelle galette et se sont consacrés à la préparation de la fête patronale 2012.



Même si le nombre de bénévoles peut jouer sur la qualité de la fête patronale, ce qui prime est bien le choix des spectacles, qui doivent, chaque année se situer à un bon niveau et convenir au mieux à l'ensemble des Reilhacois, mais aussi à tous ceux qui fidèlement s'invitent à notre fête de la St Laurent. Et qui dit, spectacle de choix, dit un bon repas convivial accompagné d'un bon spectacle, suivi du feu d'artifice avec sans doute ses contraintes en ce qui concerne les mesures de sécurité, mais « sécurité » oblige.



Après avoir procédé au choix du programme, qui n'est qu'un maillon, notre équipe de bénévoles se devait de penser et d'organiser les moyens permettant d'assurer son financement : Subventions, organisation de quines, tombolas, buvettes, concours de pétanque, sponsors pour apporter une aide financière importante à la composition de notre programme qui sera par la suite, proposé aux Reilhacoises et Reilhacois par les membres du comité des fêtes lors de leur passage dans la commune et les hameaux.

Un grand merci aux sponsors pour les publicités dans le programme ainsi qu'à tous les habitants de Reilhac lors de la quête qui représente un financement conséquent permettant ainsi la gratuité de tous les spectacles.

Après plusieurs réunions, le jour J était là. Comme le veut la tradition, cette fête débutait le vendredi en soirée sur le nouveau terrain de pétanque, mais comme en plein jour grâce à la mise

en place d'un éclairage performant, par un concours de pétanque en triplettes au cours duquel se sont retrouvés les Reilhacois. Equipes se sont donc retrouvées sur le terrain homologué, nouvelle structure mise à disposition pour les associations par la commune. Merci à la municipalité de REILHAC pour ces aménagements fonctionnels. Merci également au Club de pétanque pour le prêt du local bouliste pendant cette fête.

Tout ce petit monde s'est retrouvé le samedi pour un nouveau concours de pétanque mais cette fois-ci ouvert à tous.



Pendant ce temps, se préparaient les cyclistes pour le 4^{ème} challenge de la Vallée de l'Authre « Trophée Louis FAUGERE ». Ce ne fut pas une, ni deux, mais trois courses qui se sont déroulées entre 14 h et 20 h sur les circuits préparés par l'Athlétic Vélo Club Vélocipédique Aurillac (ACVA) sous la direction de André VALADOU. Ces courses se sont déroulées dans le cadre de la semaine cantalienne 2012. La première, course féminine dans le cadre de la 18^{ème} semaine cantalienne.



Comité des fêtes



Vers 21 h 30, pendant que nos pétanqueurs profitaient de l'éclairage pour arriver aux vainqueurs, après une restauration rapide mais quelques peu humide du à un passage pluvieux, rendez-vous était donné sur la place de la mairie pour une grande soirée disco avec Audio Music Light en compagnie de deux gogos danseuses sous une tempête de neige, après la pluie. Quelle soirée ! Après une courte nuit, notre équipe du comité des fêtes s'est retrouvée dès le dimanche matin pour accueillir les exposants au vide-grenier.



La deuxième, challenge de la Vallée de l'Authre disputée sur 3 courses, une à Naucelles, une à Reilhac et la finale à Jussac. La troisième course était la course masculine de la 23^{ème} semaine cantalienne.

Après la vente de pâtisserie confectionnée par le Club des Aînés, les manèges pour enfants, la pêche aux canards, la messe de la Saint-Laurent à 11 h, le dépôt de la gerbe au monument aux morts, la population de Reilhac était invitée au vin d'honneur offert par la municipalité de REILHAC au son de l'accordéon et de la cabrette.



Comité des fêtes



Sous un soleil mi-figue, mi-raisin, l'installation de trampoline faisant la joie des petits et des grands était mise en place, avec en même temps divers jeux où les enfants ont pu s'éclater.

Puis rendez-vous était donné vers 15 h sur la place de Reilhac pour une démonstration de danse country avec le Club Val Country Club sous l'admiration des spectateurs, et à laquelle ils étaient tous invités à se joindre et se laissés guider par toutes ces charmantes danseuses, résultat : le succès participatif fut très largement assuré.

Et ce qui devait arriver, arriva. Des trombes d'eau se sont abattues sur la place du bourg obligeant l'arrêt du spectacle, la mise hors d'eau des équipements de sonorisation et tout le monde à l'abri.

Ce mauvais temps persistant, au grand désespoir des participants partagé par les organisateurs la décision d'annuler les spectacles a dû être prise (arrêt du spectacle Country, annulation du concours de vélos fleuris et au grand dam, annulation du spectacle soirée cabaret avec l'orchestre GUY ICARD et du feu d'artifice. Cette décision a été prise conjointement avec les représentants du comité des fêtes, de la municipalité, de l'orchestre GUY ICARD et du responsable du feu d'artifice pour assurer la sécurité de tous

Il faut malgré tout signaler que le repas organisé par le comité sous abri a connu un bon succès, environ plus de 300 participants et même sous un atmosphère pluvieux mais très convivial a eu pour effet d'amoinrir la déception centrée sur les spectacles.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette fête, les organisateurs partagent votre déception.

Leur tâche n'est pas terminée.



Comité des fêtes



Par contre c'est sous un soleil de plomb, Le 18 Août, que le Comité des Fêtes s'est retrouvé et a tenu une buvette en proposant un rafraîchissement aux spectateurs du spectacle « Le Shaka ». Ce spectacle, proposé par l'association ECLAT à la municipalité de Reilhac, se présentait dans le cadre des préalables du Théâtre de rue.

Après des congés bien mérités, l'équipe s'est retrouvée début septembre pour la préparation de la fête du pain, l'association de chasse ne souhaitant pas l'organiser, cette année encore.

Après une réunion avec les responsables et les habitants de Reilhaguet qui étaient venus prêter main forte l'an dernier, faute de bénévoles le jour J, cette manifestation a été annulée.

Les bénévoles au sein de l'association après une année difficile, un peu épuisés, ont pris de nouveaux contacts pour essayer de trouver des personnes motivées pour venir soutenir l'équipe en place. Un appel a été lancé également auprès des anciens responsables dont certains ont répondu favorablement. L'accueil reste ouvert....

La Secrétaire
Chantal Juillard

MELI MELO DE NOËL

Cette année, faute de vendeurs professionnels, le comité des fêtes a décidé de lancer un MELI MELO de Noël : Se sont côtoyés donc, dans la salle polyvalente, le 15 décembre dernier, des jouets, écharpes, vêtements, miel, bière artisanale, décoration diverses, pâtisseries confectionnées par l'association de Gym volontaire de REILHAC... que chacun pouvait découvrir en arpentant la trentaine de stands, tout au long de la journée. Merci aux exposants pour leur présence ainsi qu'aux acheteurs et fouineurs du jour.



Pendant cette journée, les enfants, petits et grands, pouvaient faire des tours de calèche offerts par le Comité des Fêtes. Puis ce fut une surprise que de savoir que le Père Noël allait faire son apparition avec nos deux peluches fétiches...



Rendez-vous était donc donné pour la découverte de la crèche confectionnée par le Comité des Fêtes en plein centre de Reilhac habitée par de « nombreux personnages bibliques », avec une surprise l'arrivée du Père Noël en calèche pour la distribution de friandises, calèche, que celui-ci très « fair-play » mettait à leur disposition pour parcourir les rues de Reilhac. Après avoir vu comme des étincelles dans les yeux de nos chers bambins, à la venue du Père Noël, et un bouquet scintillant annonçant les fêtes de fin d'année, tout ce petit monde se retrouvait à la salle poly-



valente pour un apéritif au cours duquel le tirage de la tombola pouvait commencer. Après avoir distribué une soixantaine de lots dont une tablette 10", un tracteur enfant, un MP4, un vélo enfant, un jambon. Une cinquantaine de convives s'est retrouvée pour amorcer ces fêtes de fin d'année en dégustant la potée confectionnée par Marie-Jo et Cathy. Merci encore aux habitants de Reilhac pour leur générosité : 757 tickets vendus à la tombola !

**Bonne année à tous et l'année prochaine.
Pour le Comité des Fêtes,**

La trésorière
Chantal Juillard

Assemblée générale Comité des fêtes



Un vivier de bénévoles autour du nouveau président Serge FOUR.

Le comité des Fêtes s'est réuni en Assemblée Générale le 26 octobre 2012.

Après avoir accueilli les participants, Daniel BLANDIN, Président relatait les manifestations de l'année passée et présentait un bilan moral satisfaisant malgré les conditions météorologiques lors de la principale animation, la fête patronale, qui a connu quelques modifications dans son programme.



Après candidatures, un nouveau bureau a été unanimement élu :

Président : Serge FOUR

Vice-présidents : Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

Trésorière : Chantal JUILLARD

Secrétaire : Daniel BLANDIN.

Membres : Maurice APCHIN - Cathy LACOSTE - Simon BOULDOYRE - Jacques FAUGERE - Eliane BLANC - Véronique BARRES -



Daniel Blandin ne désirant pas continuer d'assurer la présidence, recevait les remerciements de tous pour son implication au sein du Comité durant plusieurs années et acceptait de prendre la charge de secrétaire dans ce nouveau bureau. Puis avant de terminer cette AG il distribuait quelques récompenses bien méritées.

Puis, ce fut au tour de la trésorière, Chantal JUILLARD, de présenter le bilan financier très satisfaisant compte tenu des aléas liés à la météo annulation des spectacles du dimanche à partir de 16 H). Ce budget d'un montant de 23 000€ ne provient que des manifestations organisées par les Bénévoles la tombola, la vente des programmes avec de nombreux encarts de soutien offerts par les divers commerçants et entreprises qui représente un travail énorme de collecte pour les responsables du Comité et aussi par des subventions : Conseil Municipal et autres.

Ce budget permet de faire bénéficier gratuitement d'un bon programme de réjouissances, à tous les Reilhacois et à tous les visiteurs.

Rapport d'activité et bilan financier étaient votés à l'unanimité.

Le président remerciait les sponsors, les habitants de REILHAC pour la quête effectuée lors de la distribution du programme, le Maire Jean-Pierre PICARD, le Conseil Municipal, le personnel Communal et le conseiller général, Jacques Markarian (excusé) tous les commerçants, artisans et entreprises pour leur participation, et leurs aides financières ou logistiques, sans oublier tous les membres bénévoles qui ont fait que ces manifestations se réalisent dans les meilleures conditions.

Le président annonçait à l'assemblée, comme le prévoit les statuts, le renouvellement du bureau.



Une première réunion était programmée pour examiner les objectifs pour l'année 2013.

Cette Assemblée Générale s'est clôturée avec une quarantaine de convives autour d'un apéritif dînatoire et rendez-vous était donné pour le marché de Noël prévu le 15 décembre 2012.

La Trésorière
Chantal Juillard



ONAC

Labellisation Maison Retraite Reilhac

Le 30 Octobre une cérémonie un peu particulière s'est tenue à la Maison de retraite de Reilhac. En effet cet établissement a été sollicité par L'ONAC (Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre) pour ouvrir ses portes en accueillant prioritairement des Anciens Combattants. Répondant aux critères de choix exigés par cet organisme la commission du Label « Bleuets de France » a émis un avis favorable le 1^{er} Décembre 2010 à sa Labellisation.

Diverses personnalités étaient présentes parmi elles :

- Monsieur le Préfet représenté par son Directeur de Cabinet
- Monsieur le Directeur Général de l'Office des anciens Combattants et Victimes de Guerre
- Monsieur le Président des Cités Cantaliennes de l'Automne
- Messieurs le Maire de Reilhac
- Monsieur le directeur de la Maison de retraite
- Mesdames Messieurs les Maires et Elus
- Mesdames, Messieurs les résidents et leurs familles.

Après avoir dévoilé la plaque des Bleuets de France et visité l'Etablissement sous la conduite de Mr le Directeur de l'EHPAD Mr BERTHET, était venu le moment des prises de parole et de la signature de la convention de Labellisation « Bleuets de France ».

En ce qui concerne le Maire Jean Pierre PICARD, il s'est attaché à remercier les Personnalités présentes et à brosser l'historique de la Maison de retraite tout en se félicitant de ce choix qui se traduit par une reconnaissance et une certaine fierté pour la commune, des actions du Conseil Municipal, mais aussi pour le personnel, le Directeur, et Les Cités Cantaliennes de l'Automne.

« Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui dans cet établissement et me trouve fort honoré que la Commission du Label « Bleuets de France » ait émis le 14 Décembre 2011 un avis favorable à sa Labellisation. Cela signifie que cet établissement pourra accueillir prioritairement des anciens Combattants sous l'égide de l'Office National des Anciens Combattants

Pour le Conseil Municipal et moi-même qui avons été les initiateurs et les constructeurs de cet établissement, la cérémonie officielle d'aujourd'hui, consacrée à la signature de la convention de Labellisation « Bleuets de France » nous satisfait pleinement car cela s'ajoute pour conforter l'utilité de cet EHPAD et notre choix d'investissement.

Je pense aussi que pour les Cités Cantaliennes de l'Automne qui en sont les gestionnaires, pour le Directeur de l'établissement Mr Berthet et tout le Personnel, c'est une reconnaissance et la preuve de leur dévouement et de la qualité du travail et des soins qui sont apportés chaque jour aux Résidents.

Je tiens Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Anciens Combattants à vous remercier pour ce choix et je suis très honoré de votre présence aujourd'hui pour cette cérémonie.

Les Présidents des anciens combattants de notre commune s'associent avec fierté à cette décision ainsi que les adhérents Anciens Combattants de ces associations.

C'est au nom des 10 Maires partenaires de la Commune de REILHAC que j'ai le plaisir et l'honneur de m'exprimer aujourd'hui devant vous.



Je voudrais tout simplement et le plus brièvement possible vous retracer l'historique et le cheminement de cet EHPAD inauguré le 10 Janvier 2010. »



Monsieur le MAIRE retrace le cheminement des diverses démarches effectuées en amont pour le choix de son implantation dans le Bassin d'Aurillac, les études réalisées par l'institut de gérontologie, les accords indispensables des divers organismes Conseil Général, DAS, CROSS, Etat, l'obtention des prêts PLS (avec intérêts préférentiels ouvrant droit à L'APL) etc... et enfin les accords avec l'Office Public de l'Habitat pour la délégation de Maître d'Ouvrage et l'assurance de la collaboration des Cités Cantaliennes pour la gestion.

La réalisation du bâtiment et ses abords était confiée à Mr Marrot Architecte à Aurillac. 10 autres communes ont participé à cette réalisation. AYRENS, CRANDELLES, FREIX ANGLARDS, JUSSAC, LAROQUEVIELLE, MARMANHAC, NAUCELLES, SAINT CERNIN, TEISSIERES DE CORNET, TOURNEMIRE.

Enfin après avoir décrit les différentes étapes de construction de cet EHPAD Jean Pierre Picard cite quelques chiffres.

« ...Avant que le montage financier soit définitif et pour régler les études nécessaires, l'instruction du dossier et le permis de construire, les onze communes se sont partagées les frais au prorata de la population.

Le montant global de l'EHPAD s'élève à 7 661 440 € TTC dont 7 240 850 € pour la construction et 420 590 € pour les abords financés par emprunts et subventions : Prêt PLS auprès du Crédit Foncier : 2 970 000 € - Prêt complémentaire Caisse d'Epargne 2 380 000 € - Prêt Caisse Régionale d'Assurance Maladie : 300 000 € sans intérêts - Prêt caisse de retraite RSI : 100 000 € - Prêt pour le mobilier Caisse d'Epargne : 550 000 € Les subventions CABA : 80 000 € - Conseil Général : 80 000 € - Conseil Régional / ADEME / Conseil Général pour le chauffage bois : 76 464 € et le solaire : 24 000 €.

Auxquelles s'ajoutent, les Réserves Parlementaires du Sénateur Pierre JARLIER (15 000 € pour la construction) et du Député Yves COUSSAIN (20 000 € pour l'accès) qui ont également contribué à ce financement, qu'ils en soient encore aujourd'hui vivement remerciés.

Pour les abords, les 11 communes ont participé à hauteur de 5 € par habitant pendant 4 ans pour un total de 189 020 €.

En ce qui concerne le fonds de compensation de la TVA, considérant les mesures prises sur l'extension de l'accès au FCTVA, par la réforme de 2006 la commune a bénéficié d'un remboursement de 920 956 €. De plus, le plan de relance du gouvernement de 2008 nous a permis d'en bénéficier par anticipation.

ONAC

Labellisation Maison Retraite Reilhac



Des retards pris au cours de la construction, indépendamment aux marchés des travaux initiaux, ont généré des frais financiers supplémentaires pour un montant de 541 685 € dont une partie, a été subventionnée par l'Etat à hauteur de 124 985 €

Doivent également être pris en compte, la participation de la commune de REILHAC pour l'accès de la rue Henri Mondor (175 000 €), l'Allée de Messac avec le chemin piétonnier pour un montant de 288 000 € et la mise à disposition du terrain 69 000 €. Ces programmes ont fait l'objet d'un financement au titre de la DGE et du FEC. »

Le maire au passage adresse des remerciements à Mr Coudert trésorier, au Directeur de l'OPH et au Président de la CABA.

« ...Je m'adresse encore aujourd'hui à Monsieur le Trésorier d'Aurillac Banlieue, Alain COUDERT, pour le remercier d'avoir assuré le suivi du financement et en même temps au Président et au Directeur de l'Office Public de l'Habitat pour avoir assuré leur mission de maîtrise d'ouvrage déléguée avec compétence.

Au président de la CABA, Jacques MEZARD et son vice-président, Roger DESTANNES, qui en acceptant de programmer prioritairement les travaux d'assainissement de la Vallée de l'Authre, nous ont permis d'obtenir les autorisations pour réaliser cette structure... L'EHPAD est placé sous la direction de Mr Berthet. »

Avant de terminer le Maire donne quelques impressions sur le bien fondé des Maisons de retraite ou la solidarité, l'aide aux anciens, l'esprit d'échange inter-génération en sont les bases :



A Reilhac «...Les résidents vivent avec le bruit de l'école toute grouillante de vie et à deux pas du bourg. Un chemin piéton et un lotissement de pavillons en accession à la propriété complètent cet urbanisme et tout dernièrement sont venus s'y ajouter : une plate forme multi-activité et un local technique pour les agents de la commune. Cet espace est traversé par un chemin de promenade permettant aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter en toute sécurité.

Vivre dans une maison de retraite peut également être une solution à une situation de dépendance. On y trouve, des soins appropriés et une surveillance médicale constante.

Tous ces services sont dispensés par un personnel qualifié et dévoué. Bref, on s'y trouve entre de bonnes mains et « dans sa maison » comme le dirait, si joliment, l'architecte Monsieur Daniel MAROT.

La vie en maison de retraite est rythmée par l'organisation de nombreuses activités et doit restée ouverte à la vie qui l'entoure. Des

échanges inter-génération doivent permettre de bénéficier des richesses inhérentes à chaque âge.

Même si notre époque voue un culte à la jeunesse, il faut avoir conscience que vieillir fait partie de la vie. Etre âgé, c'est avant tout être toujours présent. Tant que la vie continue, l'être humain conserve tous ses droits, en particulier celui de s'appartenir et de vivre dans la dignité. Les personnes âgées sont notre passé mais surtout notre histoire et notre expérience.



La place des personnes âgées dans la société va grandissante et correspond à un enjeu majeur dans ce début du 21^{ème} siècle. Nous avons souhaité à travers cette belle réalisation y répondre le mieux possible et aujourd'hui d'en ouvrir les portes aux anciens combattants, avec cette labellisation des « Bleuets de France ».

Je tiens à dire à tous ceux qui sont présents ce jour combien nous apprécions votre présence à nos côtés pour la signature de cette convention. Je vous remercie tous de votre présence et en guise de conclusion, j'adresse tous mes remerciements à tous les résidents ainsi qu'à tout le personnel qui s'investit pleinement dans cet établissement et permettez-moi de citer une maxime d'Henri MATISSE.

« On ne peut s'empêcher de vieillir mais on peut s'empêcher de devenir vieux »

L'Adjoint aux finances et à la Communication
André Freyssinier

Assemblée Générale des Anciens Combattants d'AFN



Les Anciens d'Algérie de la vallée de l' Authre, ont tenu leur assemblée générale le 18 mars à Laroquevieille en présence de monsieur Verless, Adjoint, au maire, de notre photographe attitré André Freyssinier, toujours présent lors de nos manifestations, ainsi que bon nombre d'adhérents.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance et adressé les remerciements au maire et à son conseil, Roger Peyrat remercie également les membres du comité de gestion pour leur présence assidue aux différentes réunions, mais aussi lors des obsèques, moment de tristesse pour les familles de nos camarades, huit nous ont quittés en 2012.



Il présente le rapport moral de l'année écoulée qui ouvre la discussion sur diverses questions dont celle des droits acquis grâce à la F.N.A.C.A concernant les ayants droits en matière sociale selon leurs âges et leurs besoins, qui deviennent de plus en plus nombreux et indispensables pour l'amélioration du quotidien et pour faire face aux « turpitudes » souvent inattendues de la vie.

C'est Madeleine Canche chargée des affaires sociales, qui prend le relais pour rappeler les avantages obtenus ; au niveau de l'O N A C, en rappelant que tous les adhérents ont trouvé un imprimé dans leurs boîtes aux lettres, mentionnant ces acquits. Ils peuvent être des secours ou des aides, financières en fonction des revenus de chacun. Les dons aux Fonds de solidarité sont renouvelés chaque année, ils ont été votés à l'unanimité.

En ce qui concerne les fonds versés au VMH (visites aux malades hospitalisés), ils permettent d'apporter aux malades un petit colis lors de ces visites et un peu de réconfort. En plus il existe ; le Fond de solidarité départemental de la F.N.A.C.A. Mme Canche précise après avoir énuméré les cas où l'on peut faire appel à ces aides, que l'on peut les retrouver sur les journaux des Anciens Combattants.

Le rapport financier est présenté par Pierre BELAUBRE il est plutôt en légère baisse car les cotisations restent aussi tributaires du nombre d'anciens qui nous quittent. C'est pourquoi il remercie vivement les communes d'accorder, lors du vote du budget des subventions qui permettent de maintenir les diverses actions menées au cours de l'année vis-à-vis des anciens se trouvant en difficulté et souvent de leurs veuves.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

En ce qui concerne la composition du bureau il n'y a pas eu de membres à renouveler donc il reste inchangé.

Enfin le Président convie les présents à assister à la messe à l'église de Laroquevieille, avant de se rendre au dépôt de gerbes au monument aux morts à Vercuère.

Le Président rappelle, « Concernant nos activités, nous tenons à perpétuer le devoir de mémoire le 11 novembre, le 8 mai, et le 19 mars. Tous ces gens qui sont morts pour la France mais aussi pour nous, nous devons



nous en souvenir. Tous les ans notre assemblée générale a lieu aux alentours du 19 mars, en 2013 elle devrait avoir lieu le 17 mars à Marmanhac. »

C'est à Jussac que s'est terminée la journée par un bon repas à la salle polyvalente avec la participation de plus de 100 convives. La soirée fut conviviale elle s'est déroulée dans une très bonne ambiance, permettant même au Président Roger Peyrat de mettre en exergue le manie- ment de son accordéon avec toujours la même dextérité à la satisfaction de tous les danseurs.

Le Président
Roger Peyrat



LE BUREAU

Président : Roger Peyrat

Vice Président : Charles Bonnet

Secrétaire : Jean Louis Plestan

Secrétaire Adjoint : Jeanine Guillemain

Trésorier : Pierre Belaubre

Trésorier Adjoint : François Monpeysson

Chargée des Affaires Sociales : Canche Madeleine

Responsable sur Reilhac : Bertrand Cassan

7 décembre 2012 : Journal officiel de la république française

LOIS

Loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (1)
NOR : DEFX1236680L.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-657 DC en date du 29 novembre 2012 ; Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

La République française institue une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Article 2

Cette journée, ni fériée ni chômée, est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 décembre 2012.

Par le Président de la République,
François Hollande

Le Premier ministre,
Jean-Marc Ayrault

Le ministre de la défense,
Jean-Yves Le Drian

Le ministre délégué
auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants,
Kader Arif

Signature de contrats d'avenir



LE PREFET DE REGION A REILHAC

Le Jeudi 20 Décembre 2012 la Commune de Reilhac a été choisie pour la signature de 8 contrats d'Avenir (1) (dont un pour la commune de Reilhac) dans le cadre des décisions du gouvernement d'en créer 100 000 sur le plan National en 2013.

Ces 8 contrats bien sûr, symbolisent le point de départ de tous ceux qui vont suivre sur le Cantal concernant les jeunes qui répondent aux critères d'embauche.

C'est ainsi que pour la pose de cette « première pierre » et son officialisation, étaient présents Monsieur Eric Delzant Préfet de la Région Auvergne, René Bayle Préfet du Cantal, Jean Pierre Picard Maire de Reilhac, Alain Calmette Député du Cantal, Alain Marleix ancien Ministre Député du Cantal, Jacques Mézard et Monsieur Pierre Jarlier Sénateurs du Cantal René Souchon Représenté par Dominique Bru Vice Présidente Régionale, Vincent Descoeur Président du Conseil Général du Cantal (Représenté) et diverses Personnalités représentant CAP Emploi Mission Locale, Inspection du Travail, Académie et des ELUS.

Nous devons également citer la présence des signataires de ces contrats Jeunes et Employeurs.

En début de cette rencontre le Maire Jean Pierre Picard souhaitait la bienvenue aux Présents sur la commune de Reilhac, en se félicitant de ce choix honorifique pour la commune et son image



« Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Préfet de Région, ayant eu l'honneur déjà de vous rencontrer à deux reprises dans la capitale auvergnate, je n'avais pourtant pas imaginé qu'un jour, je recevrai le Préfet de Région dans notre petite mairie de REILHAC.

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir et je tiens à vous souhaiter au nom de tous les Reilhacois et en mon nom personnel, la bienvenue.

Monsieur le Préfet du Cantal, Reilhac n'est pas inconnu pour vous puisque c'est la 4^{ème} fois que je vous y accueille, votre dernière visite, le 30 octobre, vous étiez également accompagné d'un Préfet, Le préfet ENFRUN venu remettre le Label des Bleuets de France à notre magnifique résidence « les Prés Verts ». Si on ajoute la présence à mes côtés de mes Amis Alain CALMETTE, Jacques MEZARD et Dominique BRU, je peux dire que je suis un Maire comblé.

En tout cas, sachez que le Conseil Municipal, le personnel Communal et moi-même, sommes très fiers de vous recevoir.

Juste quelques mots pour vous situer la commune de REILHAC. Reilhac, commune de 1072 habitants a été une des premières communes à adhérer au District du Bassin d'Aurillac, à l'initiative de René SOUCHON. Et aujourd'hui, avec Roger DESTANNES, ici présent, et le Conseiller Général Jacques MARKARIAN, nous avons le triste privilège d'être les plus anciens maires des 25 communes qui composent la Communauté d'Ag-

glomération du Bassin d'Aurillac présidée de mains de maître par notre ami, Jacques MEZARD.

Avec 7 communes, nous avons créé le Centre Social de la Vallée de l'Authre dont le siège social est à REILHAC et nous connaissons tous l'importance qu'il peut avoir dans un premier temps en direction des jeunes dont nous savons tous en ces périodes difficiles, de les aider à se préparer à la vie adulte et à devenir des citoyens responsables et respectueux des valeurs de la République.

En étroite collaboration avec notre conseiller général, Jacques MARKARIAN, nous avons réussi à fédérer dix communes autour de REILHAC pour créer une maison de retraite de 68 lits qui fonctionne depuis septembre 2009.

Cette action sociale a contribué également au développement économique du Bassin de vie d'Aurillac en créant 45 emplois.

En 2005, Reilhac avait adhéré au dispositif mis en place par le Ministre Jean-Louis BORLOO dans le cadre du plan de Cohésion Sociale.

Bien sûr, nous savons tous que l'objectif principal de la Nation est de créer des emplois grâce au développement économique et à la croissance.

Néanmoins, nous partageons l'objectif du Président de la République, car en situation de crise, le traitement social du chômage ne peut qu'aider à diminuer la précarité et renforcer l'égalité des chances.

L'Emploi d'Avenir qui permet entre autre à des jeunes de moins de 25 ans peu ou pas qualifiés, de prétendre à une formation, peut être une réponse au chômage en souhaitant qu'elle débouche sur des créations d'emplois durables.

Je crois qu'il est bon de souligner que sans ce type de contrat, nos petites communes n'auraient pas les moyens financiers de renforcer à ce point le personnel communal dont les tâches sont de plus en plus lourdes et difficiles mais oh combien utiles pour nos concitoyens.

L'aide financière de l'Etat, au travers de ces contrats, a non seulement un caractère social mais elle permet également d'améliorer le service rendu à nos habitants.

Aujourd'hui, le contrat signé avec Delphine LABERTRANDIE va permettre de renforcer notre école de 72 élèves, 4 classes dont une maternelle.

Sachez, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet du Cantal, Messieurs les Parlementaires, Madame la Conseillère Régionale, que cette cérémonie de signature officielle de contrats d'Emplois d'avenir à REILHAC restera gravée dans nos mémoires, comme un moment privilégié de l'action Sociale de notre Conseil Municipal, en présence de l'Etat dont vous êtes les dignes représentants et REILHAC vous en remercie très chaleureusement ».



(1) Les contrats d'avenir concernent les jeunes de 16 à 25 ans non diplômés, visant à les aider pour s'intégrer dans la vie active. Les aides de l'Etat sont à la hauteur de 75% de la rémunération brute du SMIC pour 35 Heures. En parallèle une formation sera assurée sur la durée de l'emploi.

Signature de contrats d'avenir



Les représentants de l'Etat à leur tour sont intervenus et ont aussi fait apparaître l'initiative du Gouvernement comme une aide importante pour les jeunes qui devraient par la suite en bénéficier et leur faciliter l'accès à un emploi, avec une formation bien programmée dans le contrat.

Ils ont également souligné le dynamisme de la commune de Reilhac et félicité le MAIRE d'en être depuis plus de 20 ans avec son conseil municipal le principal acteur.

Ensuite après avoir pris place autour de la table du conseil municipal les jeunes candidats et les représentants de l'Etat avec les futurs employeurs procédaient à la signature des contrats dont celui de la commune de Reilhac signé par le Maire Jean Pierre Picard.

Enfin un vin d'honneur clôturait cette manifestation, bénéfique pour les premiers candidats jeunes du Cantal et tous ceux qui devraient suivre selon les quotas attribués au département.

L'Adjoint aux finances et à la Communication
André Freyssinier



Ecole de Foot (Entente Vallée de l'Authre)



Bilan Sportif et Administratif

La saison 2011/2012 a été marquée comme année de transition avec l'arrivée d'un coordonnateur sportif. Une ligne conductrice a été établie et les éducateurs ont essayé de l'appliquer au mieux. Celle-ci est basée sur l'évolution individuelle de chaque joueur, c'est-à-dire la progression globale qui comprend l'aspect technique, tactique, physique et surtout mental. Il a donc fallu privilégier la qualité du jeu au résultat final, pas toujours simple de s'adapter lorsque l'on est compétiteur. Il est important de réaliser qu'il s'agit d'un travail de long allène. Cette saison, l'ensemble des équipes compétitives (U13 à U18) ont évolué dans le championnat départemental du Cantal. Dans la catégorie U13, deux équipes étaient engagées, une en 1^{ère} Division (7^e sur 9) et l'autre en 2^{ème} Division (8^e sur 10). En U15, l'équipe jouait en 1^{ère} division, elle s'est classée 6^e sur 8, puis elle a atteint les 1/4 de finale de la coupe gravière en s'inclinant aux tirs au but face au futur vainqueur, Nord Lozère. Enfin, les U18 ont réalisé une très bonne saison en se finissant à la troisième place du classement, avec un groupe composé essentiellement de U16. Au niveau des catégories du football d'animation (U7 à U11), elles ont effectué une saison en trois phases, la première de septembre à décembre (plateau en extérieur), la seconde de janvier à février (plateau futsal), puis la troisième de mars à mai avec un mélange de plateaux et tournois.



L'organisation du tournoi en salle à Jussac en Février 2012 fut d'un bon niveau et une réussite sur le plan de l'organisation avec la participation de nombreuses personnalités. Au point de vue des effectifs, le Groupement Vallée de l'Authre a enregistré cette année plus de 120 licenciés répartis dans les six

catégories =

- 4 équipes U6-U7 (21 licenciés) : Jacques LAPORTE / Hervé TOUBERT
- 4 équipes U8-U9 (28 licenciés) : Laurent LAPIE / Patrice GARRY
- 2 équipes U10-U11 (20 licenciés) : David PUYRAIMOND / Bruno POWAREZIK
- 2 équipes U12-U13 (23 licenciés) : Albert FEL / Stéphane COUBETERGUES
- 1 équipe U14-U15 (17 licenciés) : William JUILLARD
- 1 équipe U16-U17-U18 (15 licenciés) : Pascal MARTIAL

Organigramme administratif et sportif 2012-2013

A l'issue de l'assemblée générale qui s'est déroulée le dimanche 24 juin au stade de Crandelles, certains changements ont eu lieu aussi bien en ce qui concerne la composition du bureau, qu'au niveau des éducateurs. En effet, après de nombreuses années à avoir donné de leur temps et œuvrer au sein de l'école de foot, trois personnes ont souhaité prendre un peu de recul voir se diriger vers d'autres horizons. Tout le club se réu-

nit pour remercier Albert FEL, Bruno BONNET et Jacques LAPORTE, tous à l'origine de cette entente. Le nouveau bureau 2012-13 se compose de :

- Christian BOUYGE et Fabrice GAUTHIER = Co-Présidents
- Patrice GRELON = Secrétaire
- Patrice BERTHUIT = Trésorier
- William JUILLARD = Coordonnateur

Les responsables des catégories, ainsi que les terrains qui leurs sont attribués ont également été définis et présentés lors de l'AG :

- U7 = Bruno LESMARIE / Hervé TOUBERT (JUSSAC Honneur)
- U9 = Gilles FILIQUIER / Patrice GARRY (JUSSAC Annexe)
- U11 = Laurent LAPIE / Serge BEGUET (REILHAC)
- U13 = Stéphane COUBETERGUES / David PUYRAIMOND (NAUCELLES)
- U15 = Jean RIFFAUD / Yohan ALRVIE (MARMANHAC)
- U18 = Pascal MARTIAL (CRANDELLES)

Evolutions et Perspectives

La saison 2011-12, le club a adopté une politique de communication et de rigueur. En effet, différents moyens ont été employés dans le but de communiquer l'actualité de l'association, d'une part avec un site internet « vallee-authre-foot.com », mais également par voie de presse avec un article hebdomadaire illustré de photos dans le journal « La Montagne ». La rigueur étant basée sur un échéancier établi en début de saison (manifestations, réunions, actions diverses...) auquel nous nous sommes tenus, et d'un point de vue sportif sur une planification annuelle et une volonté de véhiculer une image positive du club avec des comportements exemplaires.

Plusieurs actions extra-sportives vont voir le jour, à commencer par un quinzaine, un goûter de Noël, puis un repas dansant, tandis que d'autres manifestations seront reconduites comme la galette des Rois, une sortie au Clermont Foot, une journée Accro-branches au Lioran. Sur le plan sportif, le tournoi Futsal aura encore lieu à Naucelles cette année (9 et 10 mars 2013) et devrait se dérouler sur les deux gymnases (Jussac et Naucelles) en 2014. Un nouveau tournoi en extérieur pour la catégorie U15 sera proposé fin mai.

Nous vous présentons avec l'ensemble de nos jeunes joueurs, tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2013.

Christian BOUYGE – Fabrice GAUTHIER,
Co-Présidents.



Club Canin Cantalien



Les adhérents du Club Canin Cantalien ont passé l'année 2012 avec toujours autant de plaisir et d'assiduité aux entraînements sur leur terrain. Toujours de nouveaux chiens viennent apprendre les bonnes manières pour être agréables et dociles avec leur maître dans la vie de tous les jours et même devenir « savants »...

Les entraînements sont : Le samedi à 14h30
Le mercredi à 14h30 (saison d'été)
Le mercredi soir à 18h30 (saison d'hiver)

Cette association reconnue d'utilité publique est affiliée à la Société Centrale Canine.

Elle ne cherche plus à se faire une réputation. Les méthodes et le professionnalisme appliqués par les moniteurs canins sont reconnus et les résultats s'en suivent et sont confirmés.



Tout cela incite la venue, de nouveaux adhérents qui se fidélisent devant des résultats bien visibles et concrets au cours des divers entraînements, avec en plus les conseils prodigués par les éducateurs dont la compétence est prouvée.

Des moments de convivialité appréciés qui parfois se terminent par un petit plus... pâtisserie et jus de fruits ou café et bien d'autres choses.

Parlons d'éducation pour votre chien :

L'éducation se fait à n'importe quel âge, le plus tôt est le mieux. Les bases d'éducation commencent à quatre mois. Votre chien à ses vaccins, il peut s'intégrer dans le groupe, pour commencer son éducation. C'est à cette période de sa vie qu'il est le plus facile de lui apprendre



toutes les bases, il est attentif à son maître, il est plus léger pour le bouger et le mettre en place, c'est là qu'il prend de bonnes habitudes, tout en étant très attentif, il exécute les ordres pour vous faire plaisir.

Pour être chien visiteur, il faut une éducation parfaite et être très sociable.

Parmi nous Jean Philippe ARTIGUES de la ferme pédagogique de SIRAN est

venu avec son chien berger allemand « FYCK ».

Il parcourt le département du Cantal et les départements limitrophes voir même plus loin, pour visiter les maisons de retraite et les centres spécialisés ainsi que les écoles On peut citer :

- Hôpital d'Aurillac service Jean Vignalou,
- Centre d'Orpéa,

- Plusieurs maisons de retraite de la Cité Cantalienne comme REILHAC,
- St Amans des Côtes, Mur de Barrez... etc.



Si vous avez un chien de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie, vous devez vous mettre en conformité avec la loi. (Voir l'encadré, informations MAIRIE : Chiens dangereux)

Vous devez passer un permis.

Renseignements à prendre auprès de Mr André DANCIE qui est habilité par la préfecture :

Contact par téléphone : 06.79.97.79.68

Au nom de tous les adhérents, un grand merci à la municipalité et aux employés municipaux.

Cette année des travaux ont été réalisés sur le bâtiment principal, par l'entreprise COSTES de Reilhac.

Nous avons effectué un rafraîchissement de toute la partie peinture du club (portails et cabanes).

Je m'associe à tous les adhérents, en cette fin d'année pour vous souhaiter une très bonne année 2013.

Le Président
André DANCIE

Informations mairie : Chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 introduit la création d'un permis provisoire pour les propriétaires et détenteurs de chiens catégorisés, âgés de moins de 8 mois.

Les chiens catégorisés sont, en effet, soumis à l'obligation d'une évaluation comportementale lorsqu'ils sont âgés de 8 et 12 mois (art. L.211-13-1 du Code Rural).

Lorsque le chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être réalisée, le propriétaire ou le détenteur doit déposer auprès de sa mairie une demande de délivrance de permis provisoire de détention.

Le permis provisoire de détention est délivré par arrêté du maire et expire lorsque le chien a 12 mois révolus. Le propriétaire doit alors faire une demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé Réf.260 BRC 564 (Formulaire Cerfa n°13993*01) afin d'obtenir un permis de détention définitif dans la mesure où il dispose de toutes les pièces nécessaires à la délivrance d'un tel permis.

La Mairie

LE TILLEUL-REILHACOIS



Cette saison 2012 l'effectif de notre club est passé à 80 licenciés répartis comme suit : 46 séniors masculin, 26 séniors féminin, 2 juniors masculin, 2 cadets masculin, 1 minime masculin, 2 minimes féminin et une benjamine soit 10 de plus qu'en 2011. Cet effectif comprend aussi 22 licenciés handicapés ainsi que la directrice des C.A.T de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac.

Nous avons engagé 3 équipes en coupe du cantal et 3 équipes en championnats des clubs, 1 en féminine, 1 en honneur masculin et 1 en promotion masculin. Notre club compte aussi un arbitre départemental en la personne de Cédric Bertrand et grâce à lui nous serons en règle avec le nouveau statut qui doit être mis en place.

Nos traditionnels tripoux pour la remise des licences ont eu lieu à notre siège sportif chez Sylvie et Pascal que nous tenons à remercier pour leur aide tout au long de la saison.

Toujours en février notre soirée « cochonne » a réuni une cinquantaine de personnes, très bonne ambiance et un grand merci à notre ami Michel Tourde pour sa succulente cuisine. Mars a vu la journée des dirigeants organisée par le comité du cantal de pétanque au boulodrome de Tronquière : 9 dirigeants du Tilleul Reilhacois très bon cru 2012, quatre de nos représentants en finale des divers concours, un gagné par notre ami Lolo Valade, Isa, Alain et Jean-My perdent quant à eux en finale. En avril notre concours souvenir Jo Faugère et Daniel Delort a réuni 44 triplettes. En mai c'était l'organisation des qualificatifs aux championnats du cantal doublettes et pour la première fois sur nos nouvelles installations pour lesquelles nous n'avons reçu que des félicitations, 9 équipes de Reilhac engagées, 2 sortes de poules Alain et Jean-Marie, Didier et le président, une qualifiée pour le lendemain à Ydes avec 5 équipes féminines de Reilhac, Martine et Sophie perdent en quart de finale.



Encore en mai le championnat triplettes, 9 équipes de Reilhac 3 féminines et 6 masculines, 3 perdent en 8^{ème} de finale.

Aux championnats mixtes du cantal et ligue ou 21 équipes défendent nos couleurs, Sandrine et Seb perdent en 32^{ème} de finale, Isa et Loulette, perdent en 16^{ème}, Pierrette et Bernard sur le score de 13 à 12 contre une équipe de l'Allier. La qualification pour le challenge de l'amitié a clôturé ce mois de mai très chargé avec 14 équipes engagées 4 de qualifiées pour le 28 mai à Naucelles. Juin a vu arrivés les championnats des clubs par équipe que les nouvelles installations ont permis de recevoir dans de très bonnes conditions le 10, 17 et 24 juin. Il faut savoir notre équipe féminine termine troisième de sa poule avec 16 points 4 victoires et 4 défaites, les masculins honneur terminent cinquième avec 10 points 1 victoire et 7 défaites et l'équipe promotion termine seconde avec 16 points 4 victoires et 4 défaites et accède au championnat honneur la saison 2013.

Fin juin, juillet et août se sont déroulés nos concours ouverts à tous du vendredi soir, ce sont plus de 350 joueurs que nous avons accueillis lors de ces 5 soirées.

Le mois d'août a vu notre traditionnelle migration pour Espalion pour son concours international. 25 joueurs de Reilhac étaient du voyage avec plus de 400 équipes engagées. On en glisse une en 8^{ème} du concours B, nos jeunes Romain et Sébastien.

En Septembre s'est déroulé le trophée souvenir du père à Kiki avec 21 doublettes et les championnats du cantal tête à tête, avec une grande satisfaction le titre de vice-championne du can-



tal pour notre amie Yvette Bertrand. Comme la saison passée une équipe perd en demi-finale de la coupe du comité.

Sans oublier de parler de la sixième édition de notre concours avec les personnes handicapées de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac qui a eu lieu le 7 juillet. Elle a réuni 28 triplettes, à noter cette année que le président du conseil général monsieur Vincent Descoeur, comme il s'y était engagé, a participé à cette manifestation et nous le remercions. Notre premier adjoint Maurice Labertrandie a participé lui aussi à une triplette. Cela nous conforte dans notre combat pour l'intégration par le sport des personnes handicapées.



Cette journée qui représente presque 20% de notre budget, 4500€ environ ne pourrait avoir lieu sans toutes les aides perçues de la part de la mairie, du conseil général, du conseil régional, du ministère jeunesse et sports, de la Caba et nos sponsors habituels qui sont : le Crédit Agricole, Groupama ainsi que les commerçants et artisans qui nous accompagnent depuis la première édition nous les en remercions.



LE TILLEUL-REILHACOIS



Quelques photos nous ont été transmises à la mairie par le Club voir ci-joint :



L'année 2012 a vu le départ de madame Evelyne Schlafer directrice des C.A.T de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac faisant valoir ces droits à la retraite. Investie depuis la première manifestation en 2007 avec nous, c'est avec une grande émotion qu'elle a reçue un cadeau remis par notre

trésorière de la part du club, nous promettant dans son discours de participer en tant que joueuse en 2013.

La tombola organisée pour cette manifestation a remporté un vif succès, il a été vendu plus de 1900 billets, distribué plus de 100 lots dont un écran plat de 82 cm, une balance etc... A savoir qu'une grande partie de ces lots nous a été offert et un grand merci à la S.A.R.L Raulhac et Belard pour son aide.

Un repas concocté par notre ami Michel Tourde, secondé de mains de maitre par son épouse Colette et son ami Jean-Yves fut servi à la salle polyvalente et clôtura cette journée.

Le 24 novembre a eu lieu notre assemblée générale en présence de monsieur le maire et de quelques adjoints. Après les différents rapports, monsieur le Maire nous félicita pour notre travail avec les personnes handicapées et pour l'organisation de nos diverses manifestations. Au nom du club le président remercia la municipalité pour la mise à disposition de ces nouvelles installations et pour son aide.



Le président Jean-Michel Larion a vu tout son travail au sein du club (20 ans de présidence en 2013) récompensé, en recevant la médaille d'argent de la fédération française de pétanque.

Notre site internet continue : www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com
Pour cette nouvelle année le président, les membres du bureau et tous les licenciés vous souhaitent une bonne et heureuse année 2013 à toutes les reilhacoises et tous les reilhacois.

A vos agendas :

9 février soirée « cochonne »

30 mars soirée moules

06 juillet concours avec A.D.A.P.E.I

Les vendredis 29/06 et 12/07 et 26/07 et 09/08 et 23/08 concours ouvert à tous à 20h30

Assemblée générale le 30 novembre

Le bureau

Pdt d'honneur : Picard Jean Pierre

Pdt actif : Larion Jean Michel

Vice Pdt : Valade Laurent

Secrétaire : Charbonnel Didier

Secrétaire adjoint : Raffy Sophie

Trésorière : Larion Martine

Trésorier adjoint : Delort Sébastien

Membres : Charbonnel Isabelle, Cheymol Bernadette, Lattes Jean marie, Cheymol Alain, Degoul Alain

Le Président Michel Larion

Gymnastique volontaire



Le sport santé : une autre façon de se dépenser 2002-2012 : 10 ans déjà

La saison sportive 2012-2013 a débuté courant septembre. A l'image de la FFEPGV, la section qui compte 49 licenciés (36 adultes, seniors et 13 enfants) met l'accent sur la solidarité, l'attention et l'écoute; toute compétitivité est bannie. Son objectif est de proposer des activités adaptées où chacun peut progresser à son rythme.

Les séances de gym enfants 3-6ans font la part belle à la notion de jeu, au respect du rythme de chacun, à l'intégration et au développement de l'estime de soi. « Gigi » animatrice diplômée encadre les cours, aidée par deux bénévoles licenciées pour les enfants

Le 01/06/12, l'assemblée générale a réuni de nombreuses adhérentes en présence de plusieurs élus et d'une représentante du CODEP. Après les rapports moral et financier présentés et votés, les projets et les questions diverses ont été abordés.



La soirée a commencée par l'apéritif et la Présidente n'ayant pas abandonnée son sourire la soirée a pu se terminer par un très bon repas, suivi d'un succulent gâteau d'anniversaire « 10 ans oblige ».



Un goûter a été offert aux enfants lors du dernier cours en juin. En novembre et décembre 2 sorties Thalasso (1 à Aurillac et 1 au Rouget) ont eu lieu avec la GV de Sansac.

Le 15/12/12, gâteaux, bourriols, pountis et crêpes ont été vendus par la section lors du Méli Mélo organisé par le comité des fêtes. Comme chaque année, Noël a été fêté :



Le 18/12/12, les enfants entourés d'adhérentes ont offert aux parents et amis un petit spectacle. Un goûter et quelques petites surprises ont récompensé nos petits lutins. Seniors et adultes se sont aussi retrouvés autour d'un repas.



Une fois encore, merci aux adhérentes et sympathisants, à la municipalité pour son soutien, au conseil général, à la jeunesse et sport et au Crédit Agricole.

Prochain rendez-vous le 17 février 2013 pour un thé dansant et une soupe au fromage.

Horaire des cours :

Enfants : mardi de 16h 45 à 17h 45
Seniors : mardi de 10h 30 à 11h 30
Adultes : vendredi de 20h à 21h

Bureau :

Présidente : Christiane Soubrier
Vice présidente : Nathalie Brousse
Secrétaire : Odette Montergous
Secrétaire adjointe : Michèle Alric
Trésorière : Patricia Daulhac
Trésorière adjointe : Juliette Lapouble

La Présidente
Christiane Soubrier

FOOTBALL CLUB REILHACOIS



La saison 2011-2012 était une saison importante pour les pensionnaires des championnats du District. En effet, le District de Football du Cantal a mis en place une réforme des compétitions séniors effective pour la saison 2012-2013, intercalant ainsi un championnat « Excellence » entre l'Élite et la Promotion et créant des championnats dynamiques (en 2 phases) pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions.



Un changement au niveau de l'encadrement des séniors est à noter pour la saison 2012-2013, puisque Florian Carcague devient entraîneur-joueur.



A souligner aussi, la mise en place du terrain d'entraînement par la municipalité que nos joueurs pourront vraisemblablement utiliser en septembre prochain.



L'équipe fanion pouvait donc prétendre cette année à l'accession en Élite ou encore en Excellence, mais par manque de régularité, elle termine à la 5^{ème} place de sa poule et devra se contenter du championnat de Promotion pour la saison 2012-2013.

L'équipe réserve, quant à elle, se classe 6^{ème} du championnat de 2^{ème} division et se voit reléguer en 3^{ème} division

Enfin, l'équipe féminine termine dernière, notamment par un manque d'effectifs, récurrent depuis quelques saisons. C'est donc la fin d'une belle aventure pour cette équipe, qui après 10 saisons passées dans le championnat départemental et obtenu plusieurs titres (championnes du Cantal, Coupe du Cantal), ne s'engagera pas la saison prochaine.



L'Assemblée Générale du club s'est tenue à Reilhac le 9/6/2012(



Deux mariages sont venus ponctués cette saison, celui de Florian et Fanny et de Sébastien et Emmanuelle, sans oublier les naissances de Romane et Érine.

N'oublions pas de remercier la municipalité ainsi que l'ensemble de nos partenaires et bénévoles dont le soutien est indispensable au bon fonctionnement du club.

Philippe BEGUET
Président du F.C.REILHAC



L'amicale des Guidons du Bassin Aurillacois, tient à remercier tout particulièrement la Municipalité de REILHAC pour la subvention qui leur a été attribuée, pour leur deuxième saison, encore merci. Nos deux manifestations, malgré le mauvais temps ont accueillis les plus courageux pour affronter nos routes cantaliennes.

Le 8 mai 2012 : la sortie mobylette a réuni 27 courageux pilotes, pour une virée de 70 km, pluvieuse...



A midi 35 personnes se sont regroupées, restaurant de la gare à Ytrac autour d'un succulent repas chaud bien apprécié par tous les convives.



Le 3 juin 2012 : venait le tour de notre sortie, motos anciennes.



Heureusement, les passionnés, ne reculent devant rien, 120 km sous la pluie, et nous voilà parti dans l'ascension de col de légal, le brouillard était au rendez-vous au sommet, difficile de faire découvrir à nos invités ces magnifiques paysages. Le périple se poursuivait : descente dans la vallée de St Projet, St-Cernin en passant bien sûr par Tournemire. Pause café, histoire de se réchauffer, puis traversée de St Illide, en direction St Santin Cantalès, Laroquebrou, non loin du barrage, restaurant le Pradel ou un superbe repas chaud nous attendait !

Le retour, pour terminer cette sortie, direction Lacapelle-Viescamp, San-sac, Ytrac, Aurillac et REILHAC, s'effectuer avec satisfaction.



Une remise de récompenses aux pilotes était prévue, avec une rose pour les dames à l'occasion de la fête des mères.

Enfin le pot de l'amitié a clôturé notre journée.

Depuis sa création, à deux reprises, l'association Amigau a eu l'occasion de servir d'escorte moto autour de

la voiture des mariés, et a participé dans nos départements voisins à diverses sorties moto, Lot, Corrèze, Aveyron, et a pu exposer quelques machines sur diverses manifestations pour le plaisir des connaisseurs.

Encore merci à tout les participants
Nouvelles dates à retenir pour 2013 :

Le 8 mai : à Reilhac, expo moto, auto anciennes : avec bourse d'échange, vide-grenier, Brocante (Pour une bonne organisation, emplacement et repas, sur réservation une semaine avant, merci)

Le 2 juin 2013 : sortie moto anciennes, jusqu'à fin des années 70. Possibilité de renouveler la sortie mobylette, 49,9 et 100 cm³ dans la saison, sortie conviviale, en famille.

Meilleurs Vœux 2013

Le bureau de l'Amicale

Son siège social : AMIGAU, 8 Rue des Aubépines - 15250 Reilhac

Tél : 04 71 47 26 61 - **Adresse :** cailloux15@voila.fr

ACCA de REILHAC



ACCA de REILHAC

Saison de chasse : 2012 - 2013 s'achève pour le petit gibier.

Le plan de chasse de 7 chevreuils a été réalisé dans de bonnes conditions. Notre effectif chasseur s'est amélioré cette année avec 28 adhérents pour 27 l'an passé.

Repeuplement

Perdreux et faisans ont été lâchés sur notre territoire pour agrémenter nos journées de chasse.

Dès la fermeture du petit gibier, trois couples de lièvres seront lâchés sur la commune.

L'effectif lièvre semble ne pas avoir très bien réussi cette année, souhaitons que la reproduction se fera sans encombre en ce début d'année 2013, afin d'assurer notre prochaine saison.

Dégâts

Durant l'été 2012, un certain nombre de sangliers avait trouvé refuge, bien tranquilles dans notre réserve chasse



de REILHAC, ces derniers très respectueux de notre environnement, ont préféré causer des dégâts sur les communes limitrophes, en particulier dans les maïs sur St Simon.

Aussi dès l'ouverture de la chasse, les ACCA d'Aurillac et St Simon ont organisé des battues administratives, et nous ont sollicités à participer à la 2^{ème} dans notre réserve. Les cochons étaient bien là, quatre d'entre eux ont été prélevés, 70kg, 46 kg et deux bêtes rousses de 35 kg.



Le partage a été fait entre les chasseurs présents ce jour là, des trois Acca, ainsi que les agriculteurs des secteurs concernés. Pour REILHAC deux agriculteurs et seulement trois chasseurs étaient présents.



POUR LE
BUREAU
GOUBERT



MANUCENTRE
PÊCHE - CHASSE - VÊTEMENTS

- **CANTAL**
Pl. de la Gare - 15002 AURILLAC
Tél : 04 71 48 55 03 - manucentre@hotmail.fr
- **PUY-DE-DÔME**
Av. Ernest Cristal - 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 28 07 07 - nature.chasse.peche@orange.fr
- **CORRÈZE**
Av. John Kennedy - RN89 19100 Brive La Gaillarde
Tél : 05 55 17 72 39 - manucentre@orange.fr
- **HAUTE-VIENNE**
16 rue Buxerolles - 87000 Limoges
Tél : 05 55 36 27 04 - manucentrelimoges@hotmail.fr



Sodical

GAMME RESTAURATION COLLECTIVITE

+ De 800 références en produits frais
épicerie – surgelé.

NOUVEAU : Fruits, légumes et poissons frais
Produits pour pâtissier - boulanger

41, rue Gutenberg - 15000 AURILLAC
04.71.63.50.70
Contact : Odette DELCHER



**EIFFAGE
ÉNERGIE**
AUVERGNE

**Réseaux électriques H.T. et B.T.
Éclairage public
Photovoltaïque
Réseaux humides**

**Za Laviaille - 15200 LE VIGEAN
Tél. : 04.71.68.04.11**

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver
livraison de gaz a domicile

**S.A.R.L.
GIBERT**

**Ouvert
6 jours / 7**

15250 JUSSAC



Tél. : 04 71 46 65 14 Fax. répondeur : 04 71 46 69 64



BÂTIR UN LOGIS POUR TOUS DONNER DU SENS AUX TERRITOIRES

AMÉNAGER : Les mutations démographiques et sociologiques de ces dernières années amènent les acteurs des territoires à repenser leur politique afin de mieux répondre aux attentes des habitants. Habitat, urbanisme, services sont au coeur des nouveaux projets d'aménagement de LOGISENS.



CONSTRUIRE : Imaginer un projet de construction ou de réhabilitation, c'est penser la perception de l'édifice, sa vie, sa gestion technique et son utilisation avec un objectif majeur : son insertion dans son environnement et dans le temps.

GÉRER : LOGISENS est reconnu pour son savoir faire dans la gestion locative et patrimoniale. Développer une approche de proximité, adapter notre parc donne un sens à la gestion.



ACCOMPAGNER : Partenaire des collectivités locales, LOGISENS met ses compétences au service de leurs projets pour contribuer à l'aménagement des territoires.

COMMERCIALISER : Appartement ou maison, accéder à la propriété est la concrétisation d'un parcours résidentiel pour chacun.




LOGISENS - 10 RUE PIERRE MARTY, BP.10423 - 15004 AURILLAC CEDEX
TEL 04 71 48 20 16 - FAX 04 71 48 62 89

www.logisens.fr



AMÉNAGER / CONSTRUIRE / GÉRER / ACCOMPAGNER / COMMERCIALISER / AMÉNAGER / CONSTRUIRE / GÉRER / ACCOMPAGNER / COMMERCIALISER



PEINTURE ■ DÉCORATION

AURILLAC 84, avenue de Corthe 15000 Aurillac Tel : 04 71 64 51 11 Fax : 04 71 64 02 95	SAINT-FLOUR Z.I. de Montplain 15100 Saint-Flour Tel : 04 71 60 46 50 Fax : 04 71 60 46 49	FIGEAC Avenue de Cahors 46100 Figeac Tel : 05 65 34 14 05 Fax : 05 65 34 16 23	RODEZ 9 Avenue de l'Entreprise 12000 RODEZ Tel : 05 65 60 50 50 Fax : 05 65 60 16 16
---	--	---	---



ASSURAN-

SERVICES
BANCAIRES

EPARGNE

Agence de JUSSAC à votre disposition :
3, Avenue RAUX
15250 JUSSAC

Demandez votre Conseillère : Chantal JAULHAC
04.71.46.61.18

www.groupama.fr

N° Indigo 0 969 320 319

Aluminier agréé. 



Pour vos menuiseries, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valant BP 711 15007 AURILLAC Cedex 04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

Aluminier agréé. 

Pour la Rénovation et le Neuf

CONFORT - ISOLATION

FABRICATION A VOS MESURES

POUR TOUS TYPES DE FENETRES

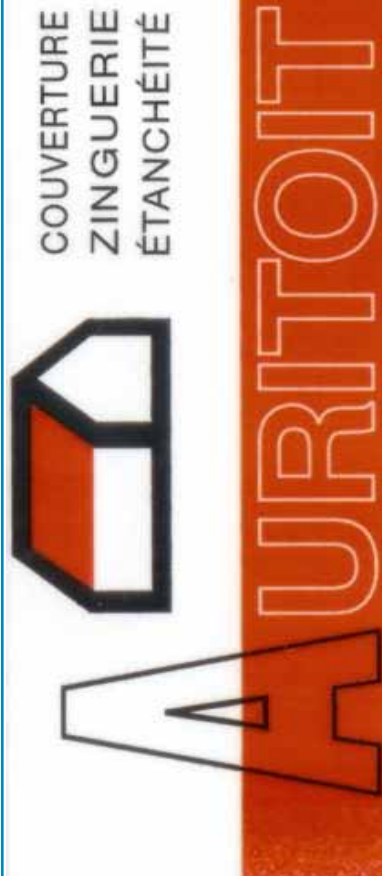



Pour vos fenêtres et volets, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valant BP 711 15007 AURILLAC Cedex 04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

7, avenue du Garric • ZAC Baradel • 15000 AURILLAC
Tel. 04 71 48 62 40 • Fax 04 71 64 85 13

CHAUFFEZ-VOUS AU BOIS !

POËLE MIXTE
(bûches bois et granulés)

- Bénéficiez de 25 % de crédit d'impôts*
- Réalisez des économies d'énergie

TV/A 5,5%



Boutique Leubros
Bernard Leubros

MS0522001410

47, avenue G. Pompidou - ZI Sistrières - AURILLAC
04 71 43 40 60 - Ouvert du lundi au samedi

* Voir conditions sur stand

**COUVERTURE
ZINGUERIE**

Didier LABORIE

Puech-Maille - 15120 LADINHAC
Tél. : 04 71 47 80 23

Au Rocher Fleuri

Artisan Fleuriste



Commandez par 
et réglez par 

5, rue d'Illzach - C.C. des Alouettes
15000 Aurillac
Tél./Fax : 04 71 48 09 42



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS

Village d'Entreprises
14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 63 89 30
Fax 04 71 63 89 31
www.bureauveritas.com
delphine.bathias@fr.bureauveritas.com

Fleurs & Sentiments

15000 AURILLAC
11, av. de la République - 04 71 64 60 00
100, av. Charles de Gaulle - 04 71 48 36 56
15100 SAINT FLOUR
48, av. du Lioran - 04 71 20 88 54
63500 ISSOIRE
5, bd Pasteur - 04 73 54 96 92

Votre fleuriste jour après jour



EURL BOUCHERIE Vincent BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

Boucherie
Charcuterie
Volailles

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



Ouvert de 8h à 20h
et le dimanche de 7h30 à 13h

Carrefour Express
Le Bourg - 15250 NAUCELLES
09 63 61 55 40



Voyagez en toute liberté

Ligne régulière

- **A Reilhac** : circule du lundi au vendredi scolaire

Lignes transport à la demande
Réservation obligatoire au N° 0 800 33 58 69

- **AL TAD** : transport à la demande
le samedi scolaire et du lundi au samedi
en période de vacances

- **TPMR** : réservé aux personnes à mobilité réduite,
circule du lundi au samedi

Renseignements : 04 71 48 53 00



CONSTRUIRE - AMENAGER - RENOVER

Multi Matériaux
Les Quatre chemins
15000 AURILLAC
04 71 48 33 67



SarI GRENIER BRICO 4

Décoration d'extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ
FERS - TÔLES - MATÉRIAUX
GRAINS - ALIMENT BÉTAIL
ALIMENTS CHIEN ET AVICOLE

Rond point des Quatre Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 06 54 - Fax. 04 71 48 98 20

SARL DAULHAC Père & Fils

Entreprise de maçonnerie
Béton armé - Rénovation
Génie Civil - Enduits

La Croix de Thérondeles - 15120 LABESSERETTE

Tél. Bureau : 04 71 43 67 03

Tél. Fax : 04 71 47 80 88

Portable : 06 80 90 03 45

Email : sarl.daulhac@wanadoo.fr



BOUVIER EXTINCTEURS AURILLAC

Vente - Entretien - Recharge
Formation incendie

15, Rue Salvador-Allende
BP. 834 15008 Aurillac Cedex

Tél. : 04 71 48 38 56

Fax : 04 71 48 53 54



quincaillerie GERVAIS

3 bd du vialenc 15000 AURILLAC
tél 04.71.48.06.45
www.quincailleriegervais.fr



Si Pro, si Proche!

ouvert du lundi au samedi

grillage - fixation - outillage - rangement

quincaillerie bâtiment et décorative

protection - hygiène - sécurité

outillage électro-portatif - S.A.V.

Kubota

exigez le meilleur



Cantal Loisirs

MR. JARDINAGE

MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT POUR LE JARDIN

35, avenue Georges Pompidou - AURILLAC
Tél. 04 71 64 99 00 - www.cantal-loisirs.fr

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>AURELIE Coiffure Coiffeuse à domicile 4, rue des Myosotis Les Landes Téléphone : 06.26.70.27.39</p>	<p>BERGERON Bernard Terrassements Travaux publics Assainissements 7, rue des Violettes Téléphone : 04.71.47.21.38</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>
<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle - Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>COSTES Frères Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>
<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FAUGÈRE - ROUCHET Menuiserie bois, PVC et aluminium neuf et rénovation 12, rue Glycines Les Landes Téléphone : 04.71.43.33.53</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>LABERTRANDIE Frères Menuiserie - Charpente Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>LAFARGE Christian Entreprise de Carrelages 2, impasse des Iris Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>
<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine Infirmière Cabinet - Soins à domicile 16, rue des Orchidées Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p>GESSY MENUISERIE Bois PVC Alu 1, chemin des Eglantines Téléphone : 06.82.30.17.65</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Faites leur confiance. Remerciements à tous</i></p> <p style="text-align: right;"><i>L'Adjoint aux Finances et à la Communication André FREYSSINIER</i></p>	



Daniel Marot

Projet d'immeuble de 4 appartements et cantine scolaire (Aquarelle : M. Daniel Marot)